



N°4 / DECEMBRE 2018

GRATUIT

Eaux & Forêts

Magazine d'informations du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

ALERTE LA FAUNE EN DANGER

FOCUS
LES RESSOURCES FAUNIQUES ET
CYNEGETIQUES



DOSSIER
VIANDE DE BROUSSE : L'ÉTAT VEUT
ORGANISER LA FILIÈRE



ACTUALITE
JOURNÉE DE LA PAIX : PLANTING D'ARBRE
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE





Photo oiseaux d'eau vivant dans la zone humide de Guessabo

LA DISPARITION DES ESPÈCES EST ALARMANTE, ET LES SOLUTIONS POUR CIRCONSCRIRE LE FLÉAU S'IMPOSENT

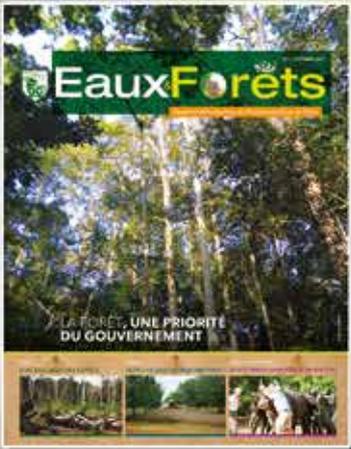
Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'institutions à même de définir une politique de gestion de ses ressources naturelles, notamment, les ressources fauniques et cynégétiques. Dans ce sens, différentes stratégies et mesures ont été mises en place dont l'interdiction de la chasse en 1974. Cependant, les discussions et réflexions visant une reprise de la chasse, ont relevé la nécessité de faire un état des lieux du secteur et de proposer de nouvelles orientations sur la gestion de la faune. Les états généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau ont aussi constitué un cadre adéquat pour faire une analyse des mécanismes et proposer des solutions à cette situation.

La disparition des espèces est réelle et alarmante, et les solutions pour circonscrire le fléau s'imposent. Ainsi, le défi actuel est la conservation durable de la faune, gage du maintien d'un équilibre écologique, d'une sécurité alimentaire maîtrisée, d'une économie diversifiée et de l'identité sociale et culturelle du peuple ivoirien.

Dans le présent numéro, un état des lieux de la faune et des ressources cynégétiques sera abordé. De même y seront relatés le planting d'arbre du Président de la République lors de la journée de la paix et d'autres points d'actualités. En outre, une lucarne sera faite sur l'éléphant, animal emblématique de la Côte d'Ivoire, suivie d'une interview du Directeur du zoo où les lions règnent en star.



Alain-Richard DONWAHI,
Ministre des Eaux et Forêts



SOMMAIRE



7 _ **FOCUS** — L'ÉTAT DES LIEUX DE LA FAUNE ET DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES

14 _ **ACTUALITÉ** — JOURNÉE DE LA PAIX : PLANTING D'ARBRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
• INITIATIVE CACAO-FORÊT • SURVEILLANCE SATELLITAIRE DES FORÊTS • GOUVERNANCE FORESTIÈRE •
PARTENARIAT ENTRE LES JARDINS BOTANIQUES DE NANCY ET DE BINGERVILLE

22 _ **DOSSIER** — A LA DÉCOUVERTE DU MONDE ANIMAL • LE ZOO D'ABIDJAN • L'ÉLEPHANT ANIMAL
EMBLÉMATIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE • ALERTE POPULATION : L'EMBLÈME NATIONAL EN PÉRIL • COHABITATION
HOMME / FAUNE • LA FAUNE DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE • INTERVIEW DU DIRECTEUR DU ZOO D' ABIDJAN

34 _ **LES BREVES**

38 _ **VIE DU MINISTÈRE** — DÉFILÉ INDÉPENDANCE 7 AOÛT 2018 • CAPT KONE KOUHOUNATCHOHO
ARTHUR, DIRECTION RÉGIONALE SÉGUÉLA, PRIX D'EXCELLENCE 2018 DU MEILLEUR AGENT EAUX ET FORÊTS •
JOURNÉE DE LA PAIX, LE 15 NOVEMBRE 2018

Eaux&Forêts

Directeur de publication : Alain-Richard Donwahi

Rédactrice en chef : Dorcas Kadja

Comité de rédaction : Mariétou Djiibo N'zi,
Jean François Curtis, Ester Bene Hoane,
Kouakou Michel, Col Mé Martial, Robert YAPO Assamoi
Préfet Youssouf Traoré, Commandant KONE Salimata, Herman AMAN
Colonel AGOH Jean Baptiste, Capitaine KONE Aristide, Lt KOUAKOU Koffi Nestor

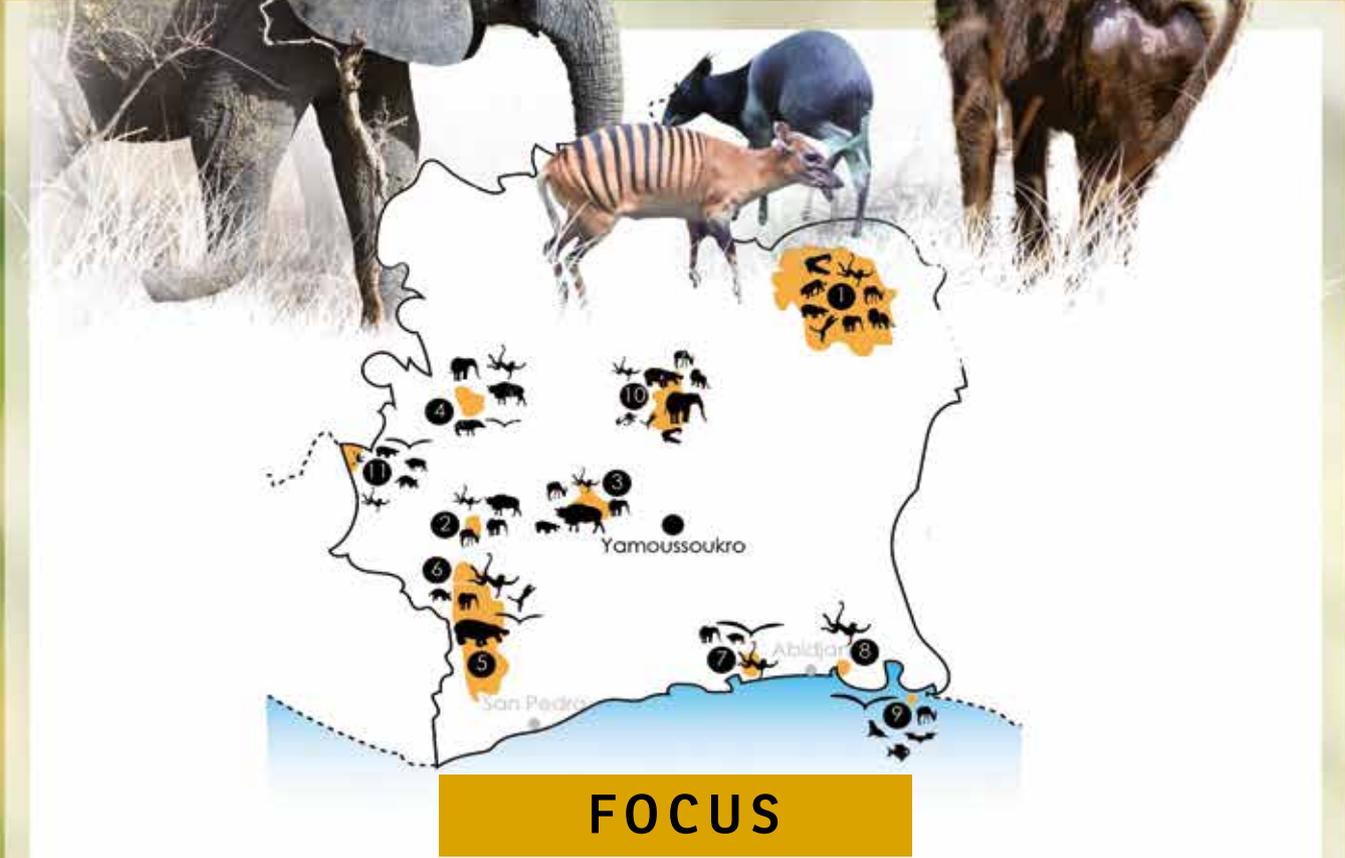
Site internet : www.eauxetforets.gouv.ci

Facebook : Ministère des Eaux et Forêts-RCI

Tweeter : @MINEF-CI

Youtube : Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire





FOCUS

LA FAUNE IVOIRIENNE

Une diversité faunique et des ressources cynégétiques de plus en plus fragilisées



Léopard



Antilope



Chimpanzé commun



Hippopotame pygmée



LE RÔLE DE LA DIRECTION DE LA FAUNE ET DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES



Le Ministère des Eaux et Forêts comprend plusieurs Directions parmi lesquelles la Direction des Ressources Cynégétiques.

Pilotée par le Cdt Koné Tondosoma, Ingénieur des Eaux et forêts, la direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques est chargée :

- de veiller à l'application de la législation et de la réglementation sur la faune ; de veiller à la conservation des espèces de la faune sauvage et à la protection des espèces menacées d'extinction ;
- de développer des programmes de reconstitution des populations d'animaux sauvages dans leurs habitats naturels ;
- de promouvoir la recherche sur la faune sauvage et son habitat naturel ;
- de développer et de promouvoir la valorisation durable de la faune sauvage par le tourisme de vision, la chasse et l'élevage ;
- de concevoir et d'organiser une pratique rationnelle de la chasse, d'en édicter la réglementation et d'en suivre l'application ;
- d'initier et de conduire les actions de promotion et de développement de l'élevage des espèces animales sauvages ;
- d'identifier et d'aménager des zones à des fins cynégétiques ;
- de gérer les conventions nationales et internationales relatives à la faune et aux zones humides.

MD



Les Sous-directions sont dirigées par des Sous-directeurs nommés par arrêté. Ils ont rang de Sous-directeur d'Administration Centrale.

L'ÉTAT DES LIEUX DE LA FAUNE ET DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES

La Côte d'Ivoire, de par la diversité de son écosystème, abrite une faune riche et diversifiée. La quasi-totalité des taxons des forêts tropicales y est représentée. Les principaux réservoir de cette richesse sont de 14 aires protégées qui ne sont cependant pas à l'abri du braconnage. Au sein des forêts classées et celles du domaine rural, la faune est à peine connue car peu d'études y ont été consacrées. Mais, l'exploitation forestière, la création des plantations et le braconnage intensif, ne favorisent pas le développement d'une faune importante dans ces espaces.

DIVERSITÉ FAUNIQUE

La Côte d'Ivoire bénéficie d'une importante diversité en matière de faune : 232 espèces de mammifères, 730 espèces d'oiseaux, 134 espèces de reptiles, 89 espèces d'amphibiens, 581 espèces de mollusques, 496 espèces de poissons, 302 espèces de crustacés et 5 493 espèces d'insectes.

La faune aquatique

La faune aquatique comprend 1 318 espèces d'invertébrés dont 434 annélides polychètes, 1 brachiopode, 581 mollusques et 302 crustacés. 499 vertébrés aquatiques avec 496 espèces de poissons et 28 familles spécifiques actuellement connues en Côte d'Ivoire.

La faune terrestre

6 994 espèces sont recensées avec 5 493 insectes. Ces animaux appartiennent à 11 embranchements répartis en 74 ordres, 203 familles et 731 genres.

• Les mammifères

Les mammifères sont des animaux vivipares caractérisés essentiellement par la présence de poils, de mamelles, d'un cœur à quatre cavités, d'un système nerveux et encéphalique développé. Les mammifères forment une classe des vertébrés dont fait partie l'espèce humaine. Les animaux qui pèsent moins de 1kg à l'âge adulte, sont appelés petits mammifères tandis que ceux qui ont un poids supérieur à 1kg sont appelés les grands mammifères.

• Les oiseaux

Il existe 739 espèces d'oiseaux. Ces espèces sont réparties en 21 ordres, 86 familles et 336 genres.

• Les reptiles

On dénombre 134 espèces. 70 genres, 21 familles et 5 ordres. Le plus grand nombre d'espèces (99), de genres (47) et de familles (10) est représenté dans le groupe des serpents. Ce groupe est suivi par celui des lézards (22 espèces), les tortues (10 espèces) et le groupe des crocodiles avec le taxon le moins riche (trois espèces) (Chippaux, 2006 ; Chirio, et Lebreton, 2007).

Ainsi, 138 espèces de faune du pays sont inscrites dans les catégories des espèces menacées ou quasiment menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Il s'agit de 32 espèces de batraciens, 6 de reptiles, 32 chez les poissons, 38 pour les oiseaux et 30 parmi les mammifères.

• **Taxon** : un taxon est une entité regroupant tous les organismes vivants possédant en commun certaines caractéristiques bien définies. Le terme taxon est utilisé dans la classification phylogénétique pour regrouper des êtres vivants en fonction de divers critères.

CLASSIFICATION DES ESPÈCES

La gestion raisonnée des espèces de la faune nécessite d'affecter des modes de gestion compatibles avec l'état des ressources des différentes catégories de la faune. A cette fin, les espèces de la faune du pays ont déjà fait l'objet de deux classifications en catégories annexées à la Loi n°65-255 du 04 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, et à la Loi n°94-442 du 16 août 1994 modifiant la loi de 1965. Ces répartitions sont dynamiques, non seulement en rapport avec les résultats les plus récents des études scientifiques sur l'état des espèces et des groupes d'espèces, mais aussi dépendent du contexte international sur certaines espèces comme en témoignent les décisions communes émanant des traités internationaux auxquels le pays a souscrits.

Les espèces de faune sont généralement classées dans les catégories suivantes :

- **Espèces intégralement protégées ;**
- **Espèces partiellement protégées.**

En raison du processus de mise à jour de la loi sur la faune présentement en cours, une étude a été commanditée par le Ministère des Eaux et Forêts, pour faire l'état des lieux des espèces menacées et proposer la mise à jour de la catégorisation des espèces de la faune. Les résultats de cette étude ont été validés lors d'un atelier le 18 septembre 2018. Les groupes taxonomiques ayant fait l'objet de cette étude sont : les

mammifères, les oiseaux, les herpétiles (amphibiens, reptiles) et les invertébrés.

L'étude a permis de faire des choix raisonnés de catégorisation pour 1455 espèces de faune, à partir de la combinaison de critères d'évaluation aux plans international et national. Ces critères comprennent :

- les niveaux de menaces des espèces sur la base des statuts de menace UICN ;
- les catégories définies par les conventions internationales CITES et CMS ;
- les publications nationales pour les espèces observées localement et non évaluées par l'UICN ;
- les critères de bio-évaluation au plan national (distribution, abondance) pour l'évaluation du niveau de menace national pour l'ensemble des espèces.

244 espèces de mammifères ont ainsi été évaluées avec également 723 espèces d'oiseaux, 186 espèces de reptiles et 302 espèces d'invertébrés, les données disponibles sur ce dernier groupe étant assez limitées.

Cette évaluation a révélé que 83 espèces mériteraient d'être classées au titre des espèces intégralement protégées et 129 au titre des espèces partiellement protégées. Le reste des espèces, la plus grande partie, soit 1243 espèces, pourra être autorisée à la chasse à sa réouverture ■

Sources : DFR

QUELQUES MAMMIFÈRES DÉJÀ INTEGRALEMENT PROTÉGÉS

Eléphant (*Loxodonta africana*, *Loxodonta africana cyclotis*) ; Hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*) ; Lamatin (*Trichechus senegalensis*) ; Chimpanzé (*Pan troglodytes*) ; Chevrotain aquatique (*Hyemesenus aquaticus*) ; Colobe magistrat (*Colobus polykomos*) ; Céphalophe zèbre (*Cephalophus zebra*) ; Pangolin terrestre géant (*Manis gigantea*) ; Microprotamogale (*Microprotamogale lamottei*) ; Antilope royale (*Neotragus pygmeus*) ; Hylochère (*Hylochoerus meinerzhageni*) ; Potto de Bosman (*Perodicticus potto*) ; Galago de Demidof (*Galago demidovii*) ; Bongo (*Tragelaphus euryceros*) ; Léopard (*Panthera pardus*) ; Lion (*Panthera leo*) ; Cercopithèque Diane (*Cercopithecus diana*).

QU'EST-CE QUE LA GESTION DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES ?

La gestion des ressources cynégétiques, fait partie de la gestion de la faune sauvage. Elle regroupe les actions, plus ou moins coordonnées, de la part ou pour le compte des chasseurs, sur une partie des espèces sauvages d'un territoire. Elle concerne souvent le grand gibier, le petit gibier et le gibier d'eau. Elle comporte :

- l'aménagement du territoire pour favoriser une espèce (par exemple, la restauration de mares, la création de points d'eau, de clairières, de boisements, haies... et autres habitats nécessaires à la survie du gibier) ;
- le nourrissage occasionnel (il s'agit généralement d'un agrainage), l'apport de sel, la mise à disposition de cultures destinées au gibier ;
- le choix raisonné des prélèvements en nombre et en qualité (âge, sexe et état de santé des animaux) ;

- des introductions ou réintroduction éventuelles (repeuplement, confortement de populations) ;
- l'établissement et la préservation de réserves de faune, où les espèces peuvent se reproduire sans être poursuivies ou chassées.

Cette gestion a pour objectif d'optimiser la production du gibier sur un territoire, de sorte à assurer une exploitation durable de celui-ci sans perturber l'équilibre agro-sylvocynégétique.

Par différentes actions, ce type de gestion favorise le développement de populations de gibier, tout en évitant les phénomènes de surpopulation qui pourraient nuire aux activités agricoles et sylvicoles, ou à la sécurité (accident de la route, grippe aviaire).

DÉFINITION DE LA FAUNE

Selon la loi n° 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, la faune se définit comme tous les animaux sauvages vivant en liberté dans leur milieu naturel, classés parmi les mammifères (à l'exception des chauves-souris, des rats et des souris), et parmi les oiseaux, les crocodiles, les varans et les pythons.

Compte tenu de l'évolution du contexte national et international en matière de gestion durable de la faune, cette définition est en train d'être révisée dans la nouvelle loi sur la faune en cours d'adoption pour prendre en compte les groupes d'espèces exclues et méritant aussi de l'attention.

La définition de la faune tend aussi à prendre en compte les animaux non domestiques détenus par les particuliers dans leurs demeures, dans des élevages et ceux détenus dans les zoos.

LES CAUSES ET MÉCANISMES DE LA DISPARITION DE LA FAUNE ET DES RESSOURCES CYNÉGÉTIQUES

L'extinction en Côte d'Ivoire de la biodiversité en général et de la faune en particulier peut s'expliquer par des pratiques de gestion et d'exploitation de la faune non contrôlées, des facteurs aggravants issus notamment des contraintes socio-économiques du pays et une faiblesse des moyens mis à disposition du secteur.

Des pratiques de gestion et d'exploitation de la faune non contrôlées

La principale cause de la raréfaction de la faune en Côte d'Ivoire est la chasse illégale (de subsistance et commerciale), car malgré son interdiction depuis 1974, elle existe toujours et ce au-delà des limites des aires protégées. Elle se pratique de jour comme de nuit et avec des moyens et techniques non sélectives qui ne favorisent pas une gestion durable de la faune. Elle concerne tous les animaux mais surtout les mammifères.

Des facteurs aggravants issus notamment des contraintes socio-économiques de la Côte d'Ivoire

Une autre cause, et non des moindres, provient de la situation socio-économique du pays. Il s'agit notamment de la destruction des habitats naturels de la faune, qui s'explique par l'extension de l'agriculture (le pays ayant basé son développement économique notamment sur ce secteur d'activité), les feux de brousse non maîtrisés, l'exploitation minière (artisanale et industrielle), le développement urbain galopant (lié à une démographie croissante) et la pollution des milieux aquatiques.

La pauvreté persiste dans certaines régions rurales ; les ménages à faibles revenus et les populations rurales dépendent surtout des ressources naturelles dont la faune. Aussi, pour certaines populations, la faune est un don des dieux qui fourniraient son renouvellement à l'infini.

Une faiblesse des moyens mis à disposition du secteur faune

La gestion durable de la faune en Côte d'Ivoire repose sur l'implication de nombreuses institutions et sur la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes de conservation et d'aménagement. L'insuffisance de moyens financiers et matériels explique pour beaucoup, l'incapacité des services en charge de la faune. La limitation des ressources humaines et les insuffisances dans la formation sont également de grands handicaps.

En dehors des aires protégées, très peu d'actions de lutte anti-braconnage sont organisées. Les actions de sensibilisation manquent de soutien pour prendre des envergures nationales ■

Sources : Rapport pour les Etats généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau Août 2015

LA MANTE RELIGIEUSE TEST NATUREL DE GROSSESSE AFRICAINE



En Côte d'Ivoire, et dans certaines régions africaines, voir une mante religieuse peut être synonyme de bonne nouvelle. En d'autres termes, vous aurez un événement heureux tel qu'une promotion, une situation qui va bientôt se décanter, une entrée d'argent, etc ! Cependant, on assimile le plus souvent la vue de la mante religieuse à une grossesse (celui ou celle qui la voit sera ou aura dans son entourage une proche dans cet état). On surnomme cet insecte le test de grossesse africain.

10

SOLUTIONS POUR SAUVER LA FAUNE

Des recommandations pour une politique nationale concertée et intégrée aux enjeux de croissance durable de la Côte d'Ivoire

Recommandation 1 : Effectuer un inventaire précis des ressources et des acteurs aux abords de toutes les aires protégées y compris des forêts classées, pour établir un plan de gestion durable de la faune.

Recommandation 2 : Mettre en place une base de données nationale sur les ressources cynégétiques accessibles à toutes les parties prenantes (Internet), et gérée par un Observatoire de la forêt, de l'eau et de la biodiversité.

Recommandation 3 : Définir un programme national de sensibilisation sur l'importance de la faune en associant toutes les parties prenantes, puis le décliner en projets régionaux.

Recommandation 4 : Consolider l'avant-projet de loi sur la « faune ».

Recommandation 5 : Appliquer les textes législatifs et les décrets, et ce, parfois, avec des mesures coercitives.

- Restaurer l'intégrité des parcs et réserves d'une part et celle des forêts classées, d'autre part, par le déguerpissement des populations infiltrées.

Les aires protégées doivent être et rester des zones dans lesquelles la chasse est interdite.

- Etablir un plan d'aménagement qui soutiendrait la conservation durable de la faune dans les parcs, réserves et forêts classées, par la

création de zones uniquement cynégétiques dans chaque région.

- Réprimer effectivement la détention d'armes à feu sans permis.

Recommandation 6 : Renforcer la coordination entre les administrations, les organismes sous tutelle et les autorités locales.

La coordination entre les services du Ministère des Eaux et Forêts et les structures sous tutelle (SODEFOR, OIPR), notamment en ce qui concerne les actions de gestion des ressources cynégétiques et de gestion des infiltrations dans les forêts classées.

Recommandation 7 : Faciliter la coopération nationale et internationale au-delà des conventions internationales ou entre Etats.

Recommandation 8 : Promouvoir des techniques de chasses sélectives.

Former les populations aux « bonnes pratiques » de chasse.

Recommandation 9 : Identifier des sources d'auto-financement innovantes en proposant des services à valeur ajoutée (écotourisme).

Recommandation 10 : Réaliser une étude sur la valeur écosystémique de la faune et des ressources cynégétiques.

Sources : Rapport pour les Etats généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau août 2015

POUR UNE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES FAUNIQUES

Le ministère ivoirien des Eaux et Forêts est chargé de la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la gestion durable de la faune sauvage et de son exploitation rationnelle. Il accomplit cette mission en liaison étroite avec plusieurs ministères et structures notamment :

- **Le ministère de l'environnement et du développement durable**

Dans la mise en place des services environnementaux du réseau des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles et la gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles.

- **Le ministère de l'éducation nationale**

Par l'intégration dans les programmes éducatifs des cours d'éducation environnementale dans les écoles avec un accent particulier sur la faune.

- **Le ministère du tourisme**

Pour le développement de l'écotourisme

- **La Sodéfor**

structure sous-tutelle du ministère des Eaux et Forêts

en participant, au développement de la production forestière, à la valorisation des produits issus des forêts et à la sauvegarde des zones forestières et de leurs écosystèmes.

- **L'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves)**

Dans la gestion de la faune, de la flore, et de leur biotope qui en constitue le fondement ; et la gestion du patrimoine foncier qui constitue l'assise de la faune, la flore et les plans d'eau ;

- **Les ONGs (Organisations Non Gouvernementales)**

Dans l'implication de toutes les ONGs de secours et protection des animaux de Côte d'Ivoire. Réputées pour leurs connaissances du terrain et leurs longues expériences de la collaboration avec les populations à la base. Elles sont fortement mises à contribution pour la sensibilisation et l'éducation des populations

Cette gestion participative reste la seule alternative pour garantir une gestion durable de la faune et des ressources cynégétiques ■

DK

REMISE DE PANGOLIN

Le 27 octobre 2017, M. Brice Delagneau de l'ONG AMISTAD, au retour d'une mission sur l'axe Abengourou-Abidjan, a acheté avec un jeune braconnier à Agbaou, village situé à 4 km d'Akoupé et 28 km d'Adzopé, un pangolin vivant à 10 000 FCFA, dans l'optique de l'épargner la casserole.

Cependant, dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 octobre 2017, l'animal a mis bas d'un bébé pangolin. Le lundi 30 octobre, M. Delagneau est venu remettre à la direction de la faune, le pangolin et son petit. La Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques a aussitôt organisé avec l'OIPR leur remise en liberté dans le Parc national du Banco en compagnie des volontaires de l'ong AMISTAD.

Toutes les espèces de pangolin d'Afrique et d'Asie sont en voie d'extinction bien que protégées dans leurs pays respectifs. Le commerce international de la viande et des écailles de pangolins sont interdits car tous les pangolins sont classés en annexe 1 de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La capture et la commercialisation de l'animal sont des actes punis par la loi en Côte d'Ivoire.

KTS



Remise d'un pangolin et son petit des mains de M. Brice Delagneau de l'ONG AMISTAD à la Directrice de la DFRC.



**LES STARS
DU ZOO D'ABIDJAN**



PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT :

PLANTING DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SEM. ALASSANE OUATTARA

Cette cérémonie, qui coïncide avec la Journée de la paix instituée par le gouvernement ivoirien depuis les années 90 et la célébration du centenaire de l'armistice en France, montre, selon le Chef de l'Etat, que la paix est d'actualité. « Nous voulons aussi montrer que la forêt contribue à la paix tout comme l'environnement », a soutenu Alassane Ouattara.

Pour lui, cette cérémonie de planting d'arbre est importante, d'autant plus que la Côte d'Ivoire a connu une déforestation accrue ces 50 dernières années. C'est pourquoi, « nous avons souhaité que pour aller loin, il était nécessaire que cette Journée de la paix soit la manifestation de l'intérêt pour l'environnement, le planting d'arbre. Je veux que ce soit une habitude pour chaque Ivoirien », a souhaité le Président de la République.

Le ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi, a reconnu que sous la houlette de SEM Alassane Ouattara, le secteur forestier est en passe de connaître une véritable révolution.

A en croire le ministre, l'arbre est le moyen le plus efficace pour assurer la restauration des milieux et d'éviter les effondrements, les éboulements ainsi que les inondations récurrentes dans les villes. Donc, « cette journée donne l'opportunité de lancer un appel à la mobilisation en direction des élus, et de tous, en vue de mener des actions d'envergure en faveur de la restauration du couvert forestier » a poursuivi le ministre Alain-Richard Donwahi.

Il faut noter que des cérémonies éclatées de planting d'arbres sont organisées ce même jour dans les villes de l'intérieur sous la supervision du Corps préfectoral, avec l'appui technique des structures déconcentrées du ministère des Eaux et Forêts ■

AM

**ALAIN-RICHARD DONWAHI,
« NOUS VOULONS LÉGUER
AUX GÉNÉRATIONS À VENIR,
UN PAYS ÉCOLOGIQUEMENT
VIABLE »**

Cette journée de planting d'arbres est l'expression de la volonté politique du Gouvernement de formaliser l'adhésion populaire en faveur de la restauration du couvert forestier. Étant donné que notre vision à long terme est de léguer aux générations à venir, un pays écologiquement viable, gage de paix, a affirmé Alain-Richard Donwahi.

L'arbre parrain de cette cérémonie est le flamboyant de son nom scientifique *Delonix regia* ou *Poinciana regia*, originaire de Madagascar dans l'Océan Indien. Plus d'une cinquantaine d'arbres plantés sur la voie de l'aéroport ont été parrainés par les Présidents d'Institution, les membres du Gouvernement et quelques partenaires ■

DK



JE PLANTE UN ARBRE POUR LA PAIX

LE FLAMBOYANT

BOTANIQUE

NOM LATIN : *Delonix regia*, *Poinciana regia*

SYNONYME : *Poinciana regia* • FAMILLE : Caesalpiniciées

ORIGINE : Madagascar • PÉRIODE DE FLORAISON : juillet, août

COULEUR DES FLEURS : rouge écarlate ou jaune

TYPE DE PLANTE : arbre à fleurs • TYPE DE VÉGÉTATION : vivace

TYPE DE FEUILLAGE : persistant • HAUTEUR : 10 m



LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES FORÊTS :

LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS POURSUIT L'EXÉCUTION DU CADRE D'ACTION COMMUNE DES PARTIES PRENANTES

Trois (3) rencontres majeures tenues à Abidjan, au cours de cette année 2018, ont permis au Comité de Pilotage de faire le point d'avancement des travaux des parties prenantes à l'Initiative Cacao et Forêts, et de prendre des résolutions afin de mener à terme ce vaste projet qui vise l'élimination de la déforestation imputable à la cacaoculture, la restauration et la production durable du cacao.

Au fil des réunions, il faut souligner la ferme volonté du Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire Alain-Richard DONWAHI, de franchir des pas importants et de continuer de travailler à éradiquer le phénomène de la déforestation. Ainsi, le dernier Comité de Pilotage du 08 novembre 2018 a retenu la date de juin 2019 pour la mise en place du fonds qui va soutenir l'Initiative Cacao et Forêts. Cette date représente un tournant décisif pour les actions de lutte contre la déforestation.

Lancement de la phase de mise en œuvre du Cadre d'action commune

La Côte d'Ivoire a lancé, les 17 et 18 janvier 2018, la phase de mise en œuvre du cadre d'action commune par un atelier où toutes les parties prenantes étaient présentes. Cet atelier a permis de clarifier la gouvernance du Cadre d'Action Commune, d'initier les premières réflexions des groupes de travail et de définir les prochaines étapes.

Approbation du plan de mise en œuvre

Le 29 juin 2018, en présence du Ministre Alain – Richard DONWAHI, représentant le gouvernement ivoirien, s'est tenue, à Abidjan, la première réunion du Comité de Pilotage qui a permis d'approuver le plan d'action élaboré par l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, les représentants du Ministère des Eaux et Forêts et des trente (30) importantes entreprises de



Le Ministre Alain-Richard Donwahi lors de sa communication sur la première rencontre

l'industrie du cacao et du chocolat, ont fait des propositions dont la finalité est de contribuer à la préservation des forêts ivoiriennes. Cette réunion a été l'occasion d'approuver les éléments techniques du plan de mise en œuvre y compris la réalisation de deux études, l'une relative à la création d'un fonds pour les forêts et l'autre visant la mise en place d'un système national de traçabilité afin d'améliorer la transparence dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. L'une des résolutions majeures du Comité de pilotage est de mettre en priorité la mobilisation de fonds pour la phase de démarrage et la création du fonds pour les forêts ; et de solliciter les contributions des autres filières agricoles (hévéea, palmier, etc.) pour la mise en œuvre de la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts et de l'Initiative Cacao & Forêts.

Approbation du plan du budget

La deuxième réunion du comité de pilotage, organisée le 8 novembre

2018, a permis (i) l'approbation du budget pour la phase de démarrage de l'Initiative Cacao & Forêts d'un montant de 126 milliards de FCA, soit 192 millions d'euros, (ii) de suggérer la création d'un fonds unique avec plusieurs guichets, destiné au financement des actions de restauration des forêts et de préservation de l'environnement et (iii) de mettre à jour, sur la base des progrès réalisés, certaines échéances des engagements du Cadre d'Action Commune. En outre, le Comité de Pilotage a adopté un plan d'action pour poursuivre les travaux de l'Initiative jusqu'à la prochaine réunion en avril – mai 2019. Comme l'a expliqué le Ministre Alain-Richard DONWAHI : « **La validation du budget constitue une étape majeure dans le processus de recherche et de mobilisation des ressources requises pour mettre en œuvre le plan d'action détaillé et entreprendre des actions concrètes sur le terrain.** ».

Lutter efficacement et durablement contre la déforestation et la dégradation des forêts reste la priorité du Gouvernement Ivoirien et du Ministère des Eaux et Forêts, comme le traduit la volonté du Ministre Alain-Richard DONWAHI d'engager des concertations avec les bailleurs de fonds, les partenaires techniques et financiers, afin de mobiliser les ressources nécessaires pour financer le plan d'action détaillé de l'Initiative Cacao et Forêts ■

AHE

SURVEILLANCE DES FORÊTS : AUGMENTATION DES MOYENS DE MOBILITÉ DE PROTECTION ET DE SURVEILLANCE

Suite à l'adoption le 23 mai 2018 par le Gouvernement de Côte d'Ivoire de la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, un plan d'urgence a été mis en place afin de donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ladite politique.



Photo de famille des bénéficiaires

En effet, le 31 Octobre 2018, le ministère des Eaux et Forêts a mis à la disposition de toute l'administration régionale et départementale, des moyens de mobilité, de sécurisation et de surveillance des forêts.

Il s'agit de toutes les structures déconcentrées du ministère, notam-

ment les 24 Directions Régionales, les 29 Directions Départementales, et les 118 Cantonnements qui ont été dotés de véhicules neufs.

Cesont au total, 144 véhicules doubles cabines de type 4x4, 14 véhicules cabines simples, de 10 véhicules Land Cruiser, de 23 véhicules Duster, de 450 motos qui ont été répartis

entre les bénéficiaires. Les 191 Postes Forestiers ont été dotés de motos et d'armements, de munitions, de GPS, de gilets pare-balles.

Le coût total de ces engins s'élève à 5 162 604 000 F CFA dont 4 milliards émanent du plan d'urgence et 1 162 604 000 F CFA sur le budget d'investissement du ministère ■

BM



EGYPTE : LE MINISTRE ALAIN-RICHARD DONWABI PARTICIPE AUX RÉFLEXIONS SUR LES DÉFIS LIÉS A L'EAU

Le Ministère des Ressources en Eau et de l'Irrigation égyptien a organisé avec ses partenaires, la semaine de l'eau du Caire. Cette première édition qui a eu lieu du 14 au 18 octobre 2018 avait pour thème la conservation de l'eau pour le développement. Les régions arides et semi-arides souffrent de plusieurs problèmes d'eau tels que la désertification et la pénurie d'eau. L'Égypte partage ces préoccupations avec la plupart des pays africains dont la Côte d'Ivoire. C'est dans ce cadre que le ministre Alain-Richard Donwahi a participé aux réflexions sur les défis liés à l'eau et aux mesures à prendre pour la gestion intégrée des ressources en eau et leur conservation pour le développement durable.



Le ministre des eaux et Forêts M. Alain-Richard Donwahi et le ministre de l'agriculture égyptien

Durant son séjour, le Ministre Alain-Richard Donwahi a visité la forêt de Sarapium dans la ville d'Ismaïlia ; c'est une forêt d'eucalyptus créée dans le désert égyptien avec une croissance des arbres la plus forte au monde. Elle est une forêt irriguée avec des eaux usées traitées. En marge de cette rencontre, le ministre Alain-Richard Donwahi a rencontré également le ministre

égyptien de l'agriculture dans le cadre d'une coopération en vue de la création de forêt en milieu désertique grâce à la méthode de l'irrigation par les eaux usées. Ce modèle pourrait être utilisé en vue de créer des forêts dans le Nord de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la politique d'extension des forêts ■

AM

CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX RETRAITÉS DU MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

La Mutuelle Autonome des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (MAEFCl), a honoré 6 de ses membres à la retraite, le 19 juillet 2018, au cours d'une cérémonie à l'Hôtel du District d'Abidjan, suivie du lancement de son site web.

Capitaine YAO Brou, Capitaine Vassiriki KONE, Lieutenant KOUTE Djédjé Achille, Adjudant-Chef Major OSSEY Aka Vincent, Adjudant-Chef ASSAMOA M'bault Florent et Adjudant-Chef KOUAO Yapi Lazare étaient sous le feu des projecteurs lors de la cérémonie d'hommage qui leur a été dédiée par la MAEFCl.

Représentant le Ministre Alain-Richard DONWAHI à cette cérémonie, le Directeur de Cabinet Adjoint, Colonel ME Kouamé Martial, a félicité l'ensemble des retraités pour les innombrables sacrifices qu'ils ont consentis tout au long de leurs parcours. « Chers collaborateurs qui doivent aller à la retraite, certains parmi vous ont totalisé 30, 35, voire 40 ans de leur vie au service de l'Etat de Côte d'Ivoire. Quoi de plus normal que de les magnifier !

Félicitations à vous, chers collaborateurs !

Félicitations également à vos parents, amis et collègues qui vous ont dignement soutenus tout au long de votre carrière. » a-t-il affirmé.

Le Colonel ME, a aussi prodigué des conseils aux agents en poste, afin que le moment venu, ils rendent honorablement le tablier tels que l'ont fait leurs ex-collaborateurs. « *Chers collaborateurs en activité, je vous exhorte à donner le meilleur de vous-même, à travailler avec abnégation et amour afin que le moment venu, le Ministère vous manifeste sa reconnaissance.* » a-t-il conclu.

Pour sa part, le Parrain de la cérémonie, le Colonel SORO Yamani, par ailleurs Directeur Général des Forêts et de la Faune, a invité les retraités à profiter pleinement du temps libre qui est désormais le leur, après toutes ces années de bons et loyaux services. « C'est vous qui êtes à l'honneur et je vous invite à ne pas penser que la retraite est une punition. Elle devrait être une fierté



Le Directeur de Cabinet Adjoint, Colonel ME Kouamé Martial saluant les collaborateurs admis à la retraite

...Félicitations à vous, chers collaborateurs !
Félicitations également à vos parents, amis et collègues qui vous ont dignement soutenus tout au long de votre carrière...

pour vous, raison pour laquelle vous êtes célébrés aujourd'hui. » a dit le Directeur Général des Forêts et de la Faune.

Quant au président de la MAEFCl, le Lieutenant Franck Rabet Cyprien, il a affiché la volonté de la mutuelle à œuvrer dans la quête perpétuelle du bien-être de ses membres et a invité, par la même occasion, l'ensemble des agents des Eaux et Forêts à y adhérer.

Le porte-parole des retraités, le Capitaine YAO Brou, a en retour remercié la Mutuelle pour l'attention et la reconnaissance qu'elle leur a témoignées avant d'inviter ses ex-collègues encore en service, à tourner le dos au culte de la personne, et à s'engager véritablement au service de l'administration publique.

Cette cérémonie a été marquée par des remises de dons en nature et en numéraire des partenaires de la MAEFCl aux élus du jour ■

MD



COOPÉRATION
CÔTE D'IVOIRE-GRANDE BRETAGNE

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES SAUVAGES



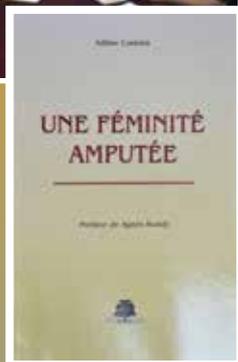
Saisie d'ivoires et d'autres objets illicites



DÉDICACE LIVRE

Le 09 novembre
2018, à la salle
Emmanuel
DIOULO du District
d'Abidjan, s'est

tenue la dédicace du livre "UNE FEMINITE
AMPUTÉE" de Adline CAMARA, Comptable
de formation et écrivaine exerçant au
Ministère des Eaux et Forêts.



La Côte d'Ivoire à travers SEM Georges ABOUA, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire près le Royaume-Uni, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord et le Colonel Zouzou MAILLY Elvire-Joëlle, Directrice Générale Adjointe des Forêts et de la Faune, a pris part les 11 et 12 octobre 2018, à la 4^{ème} conférence internationale sur le commerce illégal des espèces sauvages.

À ce rendez-vous de Londres, ont également participé quelques chefs d'État africains, notamment Ali Bongo du Gabon, Yoweri Museveni de l'Ouganda, Masisi du Botswana. À signaler également, la présence du Prince William du Royaume-Uni, ainsi qu'une cinquantaine de délégations ministérielles.

La partie ivoirienne a réaffirmé l'engagement de la Côte d'Ivoire à participer à l'éradication de ce fléau mondial, devenu de nos jours, une grave menace pour la souveraineté et la stabilité de certains pays. Au terme de cette rencontre, de nouvelles mesures internationales ont été prises pour mettre fin à cette industrie criminelle ■

DK

GOVERNANCE FORESTIÈRE

Du fait de la dégradation de son couvert forestier, la Côte d'Ivoire a entrepris plusieurs réformes afin de restaurer les fonctions écologiques et socio-économiques des forêts ivoiriennes. Au nombre de ces réformes, figure la mise en place d'un Programme National d'Amélioration de la Gouvernance Forestière (PNAGF). Il vise surtout à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts ivoirienne et celle de la REDD+, en analysant le contexte actuel du secteur forestier et les enjeux liés à sa gouvernance.

C'est dans l'optique d'élaborer le PNAGF 2019-2023 et son plan opérationnel, que le Ministère des Eaux et Forêts à travers le processus d'Accord de Partenariat Volontaire (APV) pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT en Anglais) a organisé un atelier du 21 au 23 novembre 2018 à Grand-Bassam ■

JF



Vue des participants

GESTION DES FORÊTS :

LE GOUVERNEMENT SE DOTE D'UN OUTIL DE SURVEILLANCE DE FORÊTS



Le ministre du plan, Mme KABA NIALE

Le projet vise à atteindre les objectifs du développement durable à court, moyen et long termes tout en mobilisant les avantages de la surveillance par satellite pour une planification plus proactive de l'utilisation des terres.

Le gouvernement ivoirien s'est doté, le 19 novembre dernier, à Abidjan, d'un outil de surveillance satellitaire des forêts, dans le cadre du projet « Partenariat international pour l'application d'imagerie satellitaire dans la gestion de la foresterie et du boisement ».

Cet outil dénommé « IMAGE » vise à rendre plus efficace la surveillance et la protection des forêts à travers le satellite afin de lutter efficacement contre la déforestation.

Le projet « IMAGE », consiste en la réalisation d'une surveillance par satellite qui comporte plusieurs étapes, à savoir l'inventaire des terres à classer et à différencier les différents couverts végétaux et utilisations des terres. Par ailleurs, l'analyse des photographies satellitaires pourrait avoir d'autres utilisations, notamment dans le domaine de la surveillance de l'orpaillage clandestin, de la recherche scientifique ■

DK

 **RAPPROCHEMENT DE LA RÉGION DU GRAND-EST ET LA CÔTE D'IVOIRE :**

PARTENARIAT ENTRE LES JARDINS BOTANIQUES DE NANCY ET DE BINGERVILLE



De droite à gauche le Cdt Coulibaly Sanga et M. Frédéric Pautz

Suite à la visite au Jardin Botanique de Nancy le 29 Octobre en France, le Jardin Botanique de Bingerville a reçu le Directeur du Jardin Botanique de Nancy Monsieur Frédéric Pautz. L'objet de la rencontre avec le Directeur du Jardin Botanique de Bingerville, Commandant Coulibaly Sanga, était d'établir une coopération entre les deux jardins botaniques pour la sauvegarde de la flore rare et protégée de Côte d'Ivoire. Cette rencontre fait suite à la visite au Jardin Botanique de Nancy de Monsieur Alain- Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire en mars 2018 et à la signature d'un protocole d'entente entre la Métropole du Grand Nancy et le Ministère des Eaux et forêts le 18 juin 2018, en présence de SEM le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Daniel Kablan DUNCAN ■

EB

SANCTION DISCIPLINAIRE

3 HAUTS RESPONSABLES ET 2 AGENTS DE LA DIRECTION RÉGIONALE, DU GBÊKÊ SUSPENDUS

Le ministre ivoirien des Eaux et forêts, Alain-Richard Donwahi a suspendu, 3 hauts responsables et 2 agents de la Direction Régionale du Gbêkê (Bouaké).

Cette mesure intervient après plusieurs « rapports concordants » qui ont révélé « l'organisation d'un important trafic de bois issus de sciage à façon ainsi que d'activités clandestines d'orpillage » dans le ressort territorial des agents sanctionnés. Selon la note portant la mesure à la connaissance de ces derniers, « aucun rapport provenant » de la Région du Gbêkê « n'a fait mention de telles activités frauduleuses et extrêmement graves, à même de compromettre la mise en œuvre de la nouvelle politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts ».

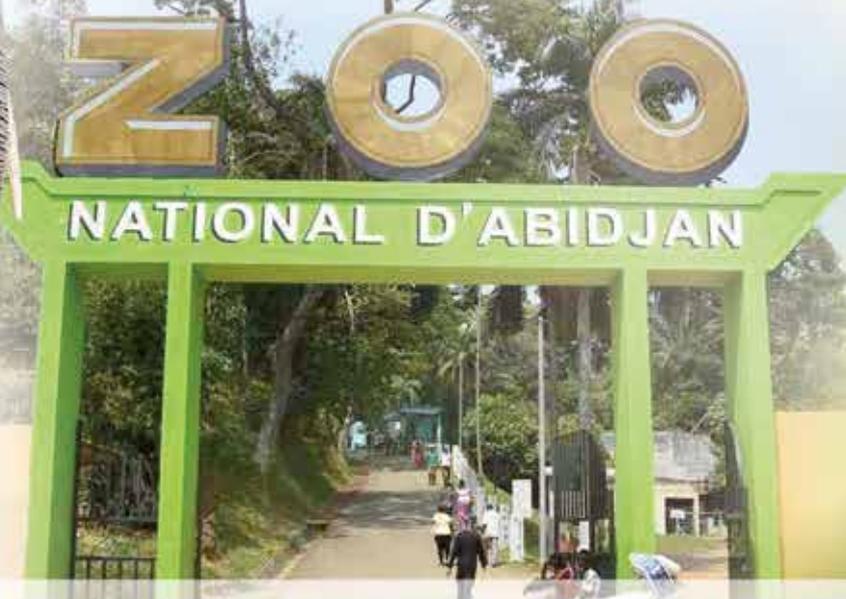
L'intérim des concernés est assuré respectivement par, Cdt Otchoumou Ehouman Obrou Venance (DR des eaux et forêts), Lt/Col Seydou Domba (S/D des polices et de la police Forestière et des Eaux), Lt Kouamé Yao Démacoste (Chef du cantonnement de Bouaké), Lt Sidibé Sidiki (Agent à la DREF de Bouaké) et le S/Lt Ouraga Ouayou (Agent à la DREF de Bouaké) ■

JF

PRIX D'EXCELENCE 2018

MEILLEURE RÉBOISEUR DE CÔTE D'IVOIRE

tranchivoire



DOSSIER

À LA DÉCOUVERTE DU MONDE ANIMALIER

Aujourd'hui avec les efforts conjugués des autorités et de certains partenaires, le zoo d'Abidjan a repris des couleurs et affiche un état de santé des plus satisfaisants. Une embellie qui a mobilisé des ressources importantes, pour le grand bonheur des parents, jeunes et enfants qui sont nombreux à le visiter les week-ends, afin de découvrir les richesses de la faune locale.



DÉCOUVREZ LE MONDE SAUVAGE AVEC LE ZOO D'ABIDJAN



Le Zoo national d'Abidjan a été créé en 1972 par l'État Ivoirien. C'est un parc zoologique d'environ 19 hectares avec 310 animaux de 47 espèces animales. Il est situé dans la commune de Cocody.

Le Zoo d'Abidjan, un des sites les plus visités d'Abidjan, propose à ses visiteurs une aventure inoubliable en les plongeant dans l'environnement naturel des animaux, à des tarifs très abordables. » de la façon suivante :

LES VISITES GUIDÉES

5 guides spécialisés sont aujourd'hui à la disposition des visiteurs afin de fournir des visites guidées du zoo de qualité. Vous pourrez ainsi découvrir le mode de vie des animaux et des anecdotes sympathiques sur leur histoire.

LE CENTRE ÉDUCATIF

Rénové en 2014, le centre éducatif a rouvert ses portes au public au rez-de-chaussée du bâtiment. Il peut accueillir des groupes d'enfants dans un espace climatisé avec des tables et chaises adaptées. Un écran permet de diffuser des documentaires animaliers ou autres films pédagogiques.

Une exposition permanente sur les animaux est en cours d'élaboration, et un programme d'ateliers pédagogiques sera bientôt proposé aux enfants. Les groupes scolaires et extra scolaires ou les familles pourront ainsi profiter d'activités adaptées sur les thèmes de l'alimentation, du soin aux animaux, du jardinage et de la faune et de la flore en général.

Horaire d'ouverture

jours ouvrables : 08h - 17h

jours fériés et week-end : 08h - 18h

Contacts

Tél. : 20 01 07 07 • 20 00 12 88

web : www.zooabidjan.ci



L'ÉLEPHANT ANIMAL EMBLÉMATIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Les deux espèces d'éléphants vivant en Afrique sont l'éléphant de savane (*Loxodonta africana*) et l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*). L'éléphant de forêt possède des oreilles généralement plus petites et plus circulaires que l'espèce de savane et des défenses plus minces et plus droites. L'éléphant de savane d'Afrique, espèce la plus courante est la ressource qui a donné son nom au pays ; pour l'ivoire que les européens venaient autrefois y chercher. L'éléphant est l'élément essentiel des armoiries de la Côte d'Ivoire.

Trait de caractère

C'est un **animal intelligent**. Il a le plus grand cerveau parmi les animaux terrestres et est capable de résoudre des problèmes complexes comme sauter des clôtures installées sur son passage. Il est **très affectueux**. Un petit éléphant qui a perdu sa mère est systématiquement adopté par une autre femelle du troupeau. **Altruiste**, il guide les autres animaux assoiffés aux points d'eau et creuse parfois des points d'eau pour tous les autres animaux. Il **aime jouer**. Les petits et les éléphants adultes jouent très souvent ensemble dans l'eau et dans la boue. **Il est compatissant**. Les éléphants rendent hommage à leurs congénères morts en visitant les lieux où les dépouilles sont restées. **Les éléphants ont une très grande**

sensibilité. ils sont capables d'assister un congénère blessé en le protégeant et en lui apportant de la nourriture. **Les éléphants ont une vie familiale**. Ils vivent en troupeau, les femelles et les petits ensemble d'un côté et les mâles de leur côté ; les troupes se retrouvent durant la saison des amours et se reconnaissent. **Ils ont une très grande mémoire**. Ils reconnaissent les chemins fréquentés durant plusieurs générations, ils mémorisent les positions de leurs points d'eau et de leurs aliments. Les éléphants communiquent entre eux avec des infrasons que l'oreille humaine ne peut entendre. **Ils deviennent dangereux seulement lorsqu'ils sont attaqués.**



FAMILLE

Herbivore se nourrit d'herbes, d'arbustes, de fruits, de racines et d'écorces d'arbres.

- > Poids moyen à la naissance, **115 kg**.
- > 0-3 mois il boit **11 litres de lait/ jour**
- > A partir de 3 mois, commence à brouter de l'herbe.
- > Allaitement pendant 2 ans, quand ses défenses commencent à apparaître
- > Vers **10 ans** les jeunes mâles quittent le troupeau, pour vivre en solitaire ou en petits groupes de mâles, et ne rejoignent les femelles que pendant les périodes de fécondation.

CONSOMMATION QUOTIDIENNE MOYENNE

- > **200 kg de nourriture par jour**,
- > **100 à 200 litres d'eau** soit 10 % de son poids corporel et a besoin de boire

OCCUPATION QUOTIDIENNE

Il passe **70 à 90 %** de son temps à rechercher la nourriture.

HEURE DE REPOS

Il n'a besoin que de **3 heures de sommeil par jour**.

MATURITÉ SEXUELLE : entre **10 et 15 ans**, mais commence à se reproduire bien plus tard.

FÉCONDITÉ

Une femelle ne fait qu'un seul éléphant, tous les **2 ans et demi à 5 ans**. La période de gestation dure **20 à 22 mois**, faisant d'elle la deuxième plus longue gestation de tous les autres animaux terrestres, après celle du requin-lézard (jusqu'à 3 ans et demi).

Le nombre d'éléphants a drastiquement diminué à partir des années 50, la chasse aux trophées* et aux défenses s'étant développée.

Dans les années 80, plus de 80 % des troupes d'éléphants ont été décimés dans certains pays. C'est la raison pour laquelle, la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) a interdit le commerce international de l'ivoire, afin de combattre le commerce illégal en 1989.

Cette interdiction a eu quelques succès avec la disparition de plusieurs marchés d'ivoire et la repopulation des éléphants dans certains pays comme le Botswana, qui abrite le plus grand nombre de pachydermes du continent, environ 130 000, soit trois fois plus qu'il y a 30 ans.

Le braconnage pour l'ivoire

Chaque année, plus de 12 000 éléphants sont tués afin de fournir 120 tonnes d'ivoire destinées à satisfaire l'insatiable appétit pour les défenses d'éléphants.

On estime qu'un éléphant est tué toutes les 15 minutes, chaque jour de l'année, pour son ivoire.

En Afrique occidentale et centrale, les populations d'éléphants se sont effondrées. Certaines ont complètement disparu. Une tonne d'ivoire pourrait correspondre au massacre d'environ 100 éléphants.

Un commerce illégal lucratif

Le commerce d'espèces sauvages représente 15 à 20 milliards de dollars par an. Il se place au 3e rang des trafics les plus lucratifs, après celui de la drogue et du trafic d'armes.

La perte des habitats naturels

Les derniers refuges des éléphants, sont progressivement détruits par les activités humaines.

Les éléphants en chiffres

La population totale d'éléphants d'Afrique est estimée à 650 000 individus maximum, dont 88% se situe en Afrique de l'Est et en Afrique australe.



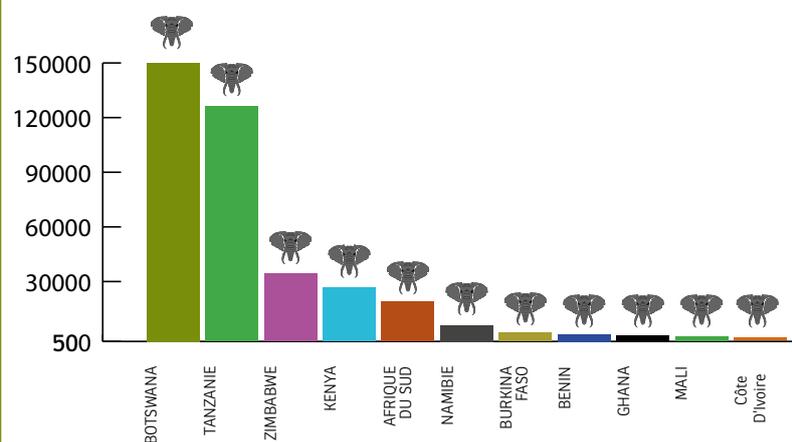
Eléphant amputé de ses ivoires



Saisie d'ivoires en janvier 2017

Chaque année, plus de 12 000 éléphants sont tués afin de fournir 120 tonnes d'ivoire ...

EFFECTIF D'ELEPHANTS



*La chasse aux trophées est une chasse sélective visant le gros gibier, pratiquée par les humains à des fins récréatives et caractérisée par la volonté d'attester et de commémorer le succès de la chasse, grâce à l'exhibition d'un trophée de chasse. Les parties de l'animal qui sont conservées comme trophée de chasse sont généralement la peau, les bois, les défenses, les cornes et la tête.

ALERTE POPULATION : L'EMBLÈME NATIONAL EN PÉRIL

À l'image du chimpanzé commun et du pangolin, plusieurs espèces animales sont aussi en voie d'extinction. Entre 1950 et 1990, le nombre d'espèces de mammifères est passé de 63 à 14. Les animaux ne sont plus en sécurité dans leur habitat naturel. Même l'éléphant, emblème national et le plus grand mammifère terrestre, n'y échappe pas...

L'emblème national n'échappe pas au danger

L'éléphant d'Afrique est l'emblème de la Côte d'Ivoire. Le nom du pays fait d'ailleurs référence à ses ivoires. Encore au début du vingtième siècle, le territoire ivoirien abritait une centaine de milliers d'éléphants. Mais entre la chasse abusive due à la mise en vente libre de fusils modernes, et la chasse "sportive", les espèces sauvages ont connu un massacre flagrant, visant plus particulièrement les éléphants. En 1991, ils n'occupent que 15 % du territoire dont 75 % vivent dans des zones protégées. En 2002, l'une

d'entre elles, le Parc national de la Marahoué, recensait 159 éléphants. En 2006, la population des éléphants est estimée à seulement 44.

Au début des années 1980, seulement quatre mille survivaient au trafic d'ivoire. En dépit de l'arrêté du 20 février 1974 interdisant la chasse, le mal persiste avec le braconnage dont les auteurs font fi de l'arrêté ministériel du fait de l'absence de mesures d'accompagnement. Et même, malgré la loi plus dissuasive (n°94-442 du 16 Août 1994) relative

à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, rien n'a vraiment changé. La Côte d'Ivoire est devenue une plaque tournante du trafic international.

L'alerte est donc lancée. Le pays est en train de perdre une grande part de sa richesse. S'il est vrai qu'il revient aux autorités publiques de se saisir du dossier, il revient à la population, co-locatrice de la faune de prendre elle-mêmes conscience de l'enjeu de ce fléau.

Le saviez-vous ?

Si vous avez de l'ivoire sous forme de défenses ou d'objets travaillés, et que vous ne savez pas comment vous en débarrasser, vous pouvez désormais prendre contact avec la DFRC qui vous propose de récupérer ces animaux sans poursuites et vous aurez fait un grand geste contre le braconnage des éléphants.

Contacts : Tél. : 20 21 07 00 / email : dfrcminef@yahoo.fr

La population face à la préservation de la faune

Le 27 octobre 2017, un internaute publiait sur Facebook sa photo avec un pangolin en main. Il soutenait l'avoir acheté à 10 000 Francs CFA soit 15 Euros, en vue de remettre l'animal à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). Son geste rencontre cependant des commentaires ironiques, voire moqueurs.

En effet, le pangolin est une viande très prisée en Côte d'Ivoire, rangée dans la catégorie des "viandes de brousse" comme l'agouti, le rat palmiste, ou la biche. Les viandes de brousse sont consommées dans les maquis- restaurants et familles rurales et urbaines. Cette gastronomie est imprégnée dans la culture ivoirienne. Difficile donc de faire comprendre à la population

que le pangolin est un animal menacé d'extinction et protégé par la Convention internationale sur le commerce d'espèces sauvages menacées (Cites) depuis septembre 2016.

La population n'est quasiment pas sensibilisée à la question de la protection de notre faune, ou peut-être pas de la meilleure manière. Elle ne saisit pas l'autodestruction qu'elle s'impose, et les intérêts financiers l'influencent par-dessus tout. Car en dehors du trafic illicite cité plus haut, il y a le commerce de viande, la domestication inappropriée, la déforestation anarchique avec les feux de brousse, des pratiques qui n'ont qu'un seul but : l'argent et la subsistance.

Les croyances et traditions influent

également sur la méconnaissance des bonnes pratiques. Les animaux... ou des bouts d'animaux servent d'amulettes magiques, de décoctions médicinales, de sacrifices.

Enfin les animaux sauvages font l'objet de curiosité ou de distractions lucratives, de sorte qu'ils sont parfois capturés pour servir de faire valoir.

Bref les populations ne perçoivent pas l'urgence de la situation. Le contexte a changé. Il a même empiré. Si nous voulons être auto-suffisants, nous devons permettre aux espèces de procréer et bannir les exterminations démesurées ■

Source : Rédaction Paris Abidjan

UNE SOCIÉTÉ AFRICAINE DE PRIMATOLOGIE (SAP) POUR SAUVER LES SINGES MENACÉS D'EXTINCTION

Près de 150 scientifiques de toute l'Afrique se sont réunis à Bingerville (près d'Abidjan), du 24 au 27 juillet, pour créer la Société africaine de primatologie (SAP). Cette organisation a pour objectif de sauver les singes menacés d'extinction sur le continent. Le Professeur Inza Koné, Directeur de la Recherche et du Développement au Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS), a été élu premier Président de la Société Africaine de Primatologie (SAP). Ce congrès avait pour de porter sur les fonds baptismaux la SAP en vue de créer une masse critique de primatologues africains et mettre en place une synergie d'actions dans la conservation des primates en général et des primates africains en particulier.

Les défis qui attendent la société savante sont entre autres, la mutualisation des compétences, la formation des jeunes chercheurs et la sensibilisation des politiques.



COHABITAION HOMME / FAUNE

Conflit Homme/Faune

Dans le cadre des conflits hommes-faune sauvage, les espèces les plus concernées sont, le chimpanzé, le rhinocéros, l'hippopotame, l'éléphant, le crocodile et le buffle. La cohabitation homme/ faune occasionne des fois des conséquences telles des dégâts de cultures, des blessés, des morts d'hommes et de l'insécurité ; cette situation s'explique par la perte et la fragmentation des habitats de la faune ; le changement dans le mode de

vie des hommes ; les changements du comportement des animaux induits par l'homme ; la négligence de l'homme ; le manque de capacité locale pour le contrôle des dommages de la faune.

Tous ces facteurs ont entraîné la fragilisation des habitats des animaux. Des populations d'animaux sont obligés de fuir leurs aires originelles sous la menace des agriculteurs.

Conflit Hommes-Éléphants (CHE)

Les éléphants sont les plus grands mammifères terrestres. Ils ont besoin de vaste domaines et d'une quantité importante de nourritures pour leur survie et reproduction. En les protégeant, nous protégeons indirectement de nombreuses espèces animales qui vivent dans le même milieu. Cependant, plus de 75 % de leur domaine vital se trouvent entièrement en dehors du réseau des aires protégées. Ils pénètrent de temps en temps dans les zones d'habitation humaine et y détruisent des cultures, s'attaquent aux provisions alimentaires et endommagent les sources d'eau, les barrières ou d'autres structures humaines, tuant ou blessant parfois même les habitants. Cette présence de l'éléphant dans les zones de transition, se solde malheureusement par un phénomène déplorable pour les paysans. Ce phénomène donne lieu à des interactions négatives entre les hommes et les éléphants ; en termes plus clairs conflits hommes-éléphants (CHE)

Les CHE peuvent avoir des conséquences directes (les blessures et les décès liés au contact avec des animaux sauvages) et indirectes qui se traduisent par des pertes de cultures ou de bétail ou des infrastructures endommagées.

En Côte d'Ivoire, des éléphants font de plus en plus d'intrusions dans les cultures (cacao, café, hévéa, coco, palmier à huile, manioc, banane, etc.) suscitant le mécontentement des paysans. Ces mastodontes entraînent souvent des pertes importantes au niveau de certains chefs d'exploitation, les exposant ainsi à la disette et à la pauvreté.

Par ailleurs, 140 cas de conflits homme - éléphant ont été enregistrés de 1995 à 2002 et 286 éléphants ont été abattus entre 1995 et 2002. Ces dernières années, de nombreuses plaintes contre ces animaux qui maraudent dans le domaine rural parviennent régulièrement au Ministère des Eaux et Forêts ■

AM

Les ZONNOSES, ces maladies transmissibles entre l'homme et l'animal

Les agents biologiques (bactéries, virus, parasites...) se transmettent depuis le réservoir d'agents biologiques jusqu'à l'hôte potentiel en suivant une chaîne de transmission.

Le réservoir est le lieu dans lequel prolifèrent ou s'accumulent les agents biologiques. Dans le cas des zoonoses, c'est peut être l'animal lui-même, ses sécrétions (salive, urines, sécrétions génitale...), ses défécations ainsi que l'environnement souillé ou contaminé (eau, locaux, outils...).

Les portes de sorties ou modes d'accès au réservoir

Pour qu'il y ait exposition, il faut que les agents biologiques puissent sortir du réservoir (par exemple dans le cas de la leptospirose, c'est l'urine de rat qui est contaminante) ou que le travailleur puisse avoir accès à ce réservoir (par

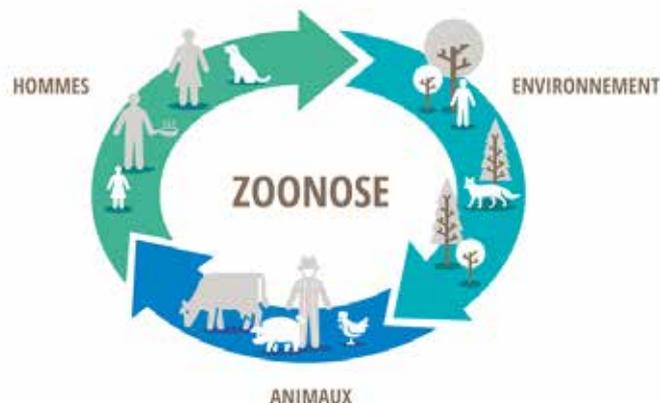
exemple, en abattoir, lors de l'éviscération des animaux).

La transmission, les portes d'entrée

A partir du réservoir, la transmission en milieu professionnel peut se faire par voie respiratoire (inhalation), par contact avec la peau ou les muqueuses, par inoculation (blessure, morsure, piqûre d'insecte) ou plus rarement par voie digestive.

L'hôte

L'hôte potentiel se trouve au bout de la chaîne de transmission. En milieu professionnel, il s'agit du travailleur qui contaminé, pourra développer une maladie, s'il n'est



pas suffisamment protégé ou si son état immunitaire est déficient par exemple ■

Source : <http://les-zoonoses-ces-maladies-transmissibles-entre-l'homme-et-l'animal>

CAS DE LA MALADIE À VIRUS EBOLA

Le virus Ebola (autrefois appelée aussi fièvre hémorragique à virus Ebola) est une maladie grave, mortelle chez l'homme.

Le virus se transmet à l'homme à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine à la suite de contacts directs (peau lésée ou muqueuses) avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques de personnes infectées, ou avec des surfaces et des matériaux.

les chauves-souris frugivores de la famille des Pteropodidés sont les hôtes naturels du virus Ebola. Le virus s'introduit dans la population humaine après un contact étroit avec du sang, des sécrétions, des organes

ou des liquides biologiques d'animaux infectés comme des chimpanzés, des gorilles, des chauves-souris frugivores, des singes, des antilopes des bois ou des porcs-épics retrouvés malades ou morts dans la forêt tropicale.

La maladie à virus Ebola est apparue pour la première fois en 1976 à Nzara lors de deux flambées (aujourd'hui au Soudan du Sud) et à Yambuku (République démocratique du Congo). Yambuku étant situé près de la rivière Ebola, celle-ci a donné son nom à la maladie.

La maladie qui a sévi en 2014-2016 en Afrique de l'Ouest fut la plus importante et la plus complexe depuis la découverte du virus en 1976. Elle a produit plus de cas et de décès que toutes les précédentes flambées

réunies. Cette flambée a également comme particularité de s'être propagée d'un pays à l'autre, partant de la Guinée pour toucher la Sierra-Leone et le Liberia.

La famille de virus Filoviridae compte 3 genres: Cuevavirus, Marburgvirus et Ebolavirus. Cinq espèces ont été identifiées chez Ebolavirus : Zaïre, Bundibugyo, Soudan, Reston et Forêt de Taï. Les 3 premières ont été associées à d'importantes flambées en Afrique. Le virus à l'origine de la flambée 2014-2016 en Afrique de l'Ouest appartient à l'espèce Zaïre ■

Sources : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ebola-virus-disease>

LA FAUNE DANS L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

VIANDE DE BROUSSE L'ÉTAT VEUT ORGANISER LA FILIÈRE

Dans les assiettes des restaurants qui célèbrent la cuisine traditionnelle ivoirienne, la viande de brousse occupe une place de choix. Des ivoiriens se déplacent uniquement pour se faire plaisir avec la viande de brousse dont la chasse est pourtant interdite.

Interdite mais pratiquée et tolérée, la chasse du gibier rapporte selon des chiffres d'une étude présentée le 18 septembre par l'expert Pr Karim Ouattara, un « peu plus de 70 milliards FCFA l'an, engage 44 609 chasseurs au nord contre 159 303 au sud du pays et un millier de vendeuses dans les marchés. » La restitution, dans le cadre d'un atelier portant sur le rapport d'étude sur le projet de gestion de la filière viande de brousse a rassemblé, des experts et cadres du ministère des Eaux et Forêts et du Cabinet conseils Terrabo, qui exécutait cette étude depuis 2016.

En effet, il faut reconnaître que la faune est une ressource naturelle que l'Etat peut valoriser pour en tirer des profits.

De 2013 à 2015, il est fait cas de 77 545 tonnes qui rapportent aux acteurs de la filière, 70.59 milliards FCFA, soit 1.7% du PIB national ivoirien.

La viande de brousse peut servir de « source de revenus à l'Etat par la taxation », la « valorisation du tourisme culinaire », « la revente dans les grandes surfaces » a-t-il recommandé. Pour y parvenir, l'expert a insisté sur l'adoption de « nouvelles réglementations, l'actualisation des annexes à la loi sur la chasse » et préconisé d' « établir les taxes et mode de paiement

et assurer la flexibilité de paiement » de cette taxe qui part de 25000 F à 50.000 F par an.

Il a aussi souhaité « l'appui de l'Etat pour la création d'associations d'acteurs » de la filière, la « transparence et la bonne gouvernance », « une fiche de transport et de traçabilité », « la mise en place d'une unité de veille sanitaire » et « un comité interministériel chargé de créer une fédération interprofessionnelle de la viande de brousse. »

Cette filière qui emploierait des jeunes et des femmes devrait faire l'objet d'une « concertation nationale sur la filière, l'instauration d'une fiscalité attrayante, la prise en compte du secteur privé et de la société civile » en plus d'une batterie de mesures dont la réalisation concertée devrait aboutir à la satisfaction organisationnelle et financière de toutes les parties prenantes.

Je pense que si le ministère a commandité cette étude, c'est pour rationaliser et gérer la filière viande de brousse de façon durable. L'organisation de la filière permettra de mettre fin au braconnage tous azimuts auquel nous assistons dans le pays. a affirmé le Col Yamani Soro, Directeur Général des Eaux et Forêts ■

Sources : <http://www.poleafrique.info/>

L'ECOTOURISME, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

L'éco-tourisme, et plus particulièrement le tourisme de vision, sont un véritable moteur du développement des différentes régions ivoiriennes. En effet, pour les touristes, le pays, surnommé la perle de l'Afrique, a de nombreux atouts encore méconnus à offrir comme ses réserves naturelles (Parc de Taï, parc de la Comoé, Parc du Banco, le Mont Nimba, la réserve d'Abokouamekro...). Le tourisme de vision devrait constituer l'une des premières activités dans le cadre de la valorisation de la faune, pour sa meilleure conservation et son développement.

Les pays africains qui ont su mettre en pratique une politique du tourisme (Afrique du Sud, Kenya, Tanzanie, Sénégal, Zimbabwe) en ont fait une industrie qui contribue au revenu national et représente une source fondamentale de devises.

Mais pour y arriver, il est nécessaire non seulement de renforcer les structures d'accueil correspondantes et d'offrir des prestations de qualité, mais aussi, plus largement, d'investir dans de nouvelles infrastructures afin de faciliter l'accès aux parcs et aux réserves : développement du réseau routier, aéroports.

Le professionnalisme du personnel hôtelier et des guides compte parmi les éléments les plus importants pour les touristes étrangers, dans le choix de leur destination. Les conditions de sécurité dans le pays et sa réputation y jouent également un rôle décisif.

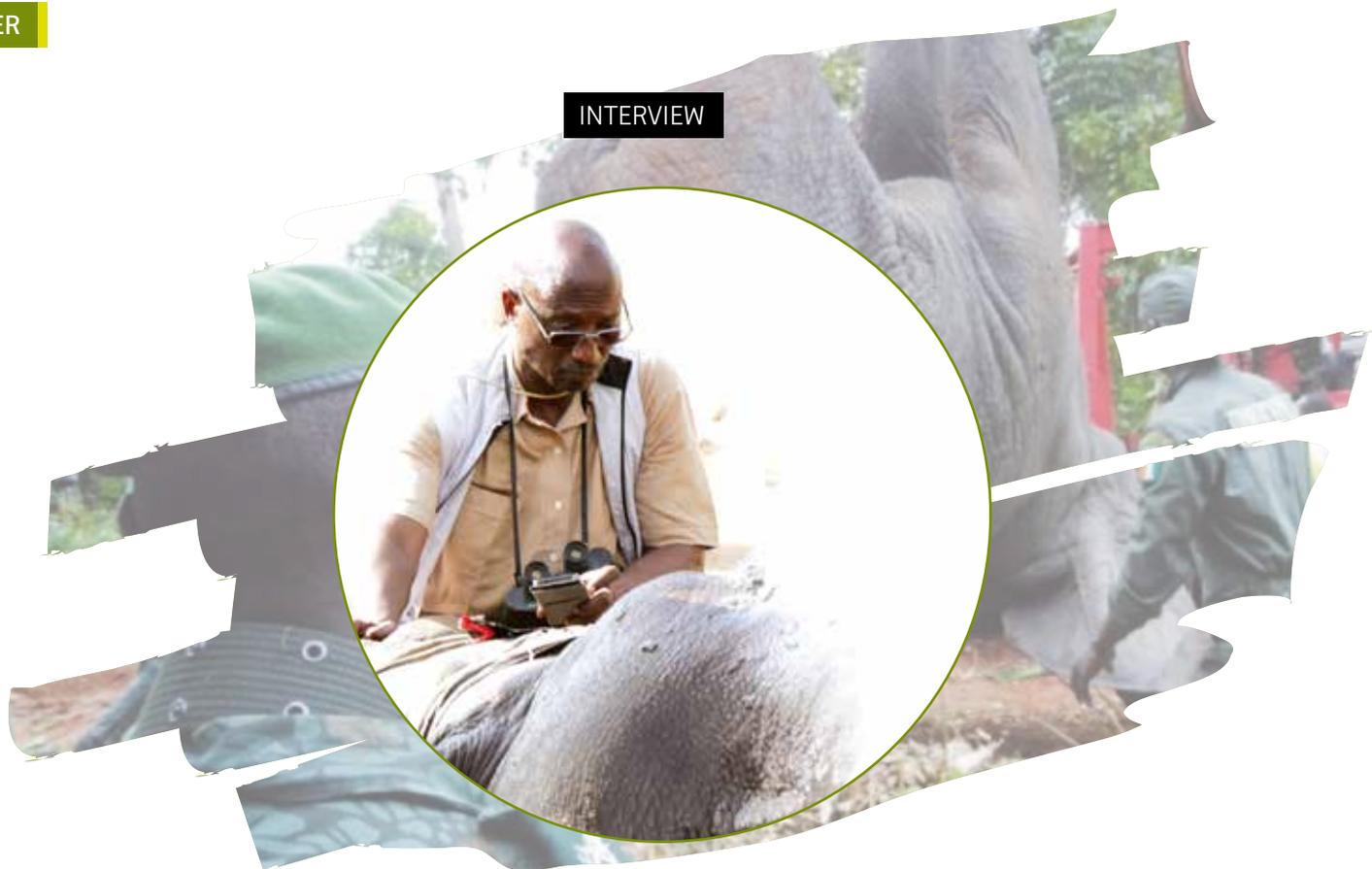
La Côte d'Ivoire possède huit parcs nationaux, six réserves naturelles et 17 réserves botaniques répartis sur une superficie de 21.030 Kilomètres carré. Ce qui en fait le pays disposant du plus grand réseau d'espaces protégés en Afrique francophone. En outre, grâce à certaines réformes institutionnelles importantes, la Côte d'Ivoire se positionne comme un acteur clé de l'écotourisme en Afrique.

PARCS NATIONAUX	Superficies
Parc National d'Azagny	19 400 hectares
Parc National de la Comoé	1 149 150 hectares
Parc National de la Marahoué	101 000 hectares
Parc National des Iles Ehotilé	550 hectares
Parc National de Taï	454 000 hectares
Parc National du Banco	3 474 hectares
Parc National du Mont Péko	34 000 hectares
Parc National du Mont Sangbé	95 000 hectares

RÉSERVES NATURELLES	Superficie
Réserve de Faune d'Abokouamékro	20 430 hectares
Réserve de Lamto	2 500 hectares
Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba	5 000 hectares
Réserve Naturelle Partielle de Dahliafleur	148 hectares
Réserve du Haut Bandama	123 000 hectares
Réserve de Faune du N'ZO	96 000 hectares

■
0.5





DOCTEUR SAMOUKA KANE,

DIRECTEUR DU ZOO D'ABIDJAN EXPLIQUE LA CAPTURE DE L'ÉLÉPHANT DE DIVO

Le Ministère des Eaux et Forêts a été saisi de la présence d'un éléphant solitaire qui troublait la quiétude des populations de la Région du Lôh-Djiboua en mai 2015. Plusieurs courriers ont été reçus du Préfet de la Région, Préfet du Département de Divo, sollicitant le ministère pour résoudre ce problème. Vu le désarroi des populations, compte tenu du sexe mâle de cet éléphant de forêt et le besoin de trouver un compagnon à l'éléphant de forêt femelle du Zoo National d'Abidjan, le ministère a décidé en 2016 de la capture et du transfert de ce pachyderme au Zoo.

DR. Samouka, vous étiez un des acteurs de l'opération de capture de l'éléphant de Divo, mais avant, pouvez vous nous citer quelques expéditions auxquelles vous avez participé ?

J'ai acquis des expériences en participant activement à trois (03) expéditions du genre. Ce sont

notamment :

- La capture de six(06) éléphants à Daloa en 2014 et le transfert de quatre (04) d'entre eux au Parc National d'Azagny, à Grand-Lahou. Cette opération a enregistré la mort accidentelle de deux (02) éléphants. Ladite opération était conduite par

le Dr KESTER VICKERY, vétérinaire Sud-africain, dont l'organisation (Conservation Solutions) a 20 ans d'expériences en transfert d'éléphants et a réalisé 80% des transferts de rhinocéros dans le monde. Il était assisté dans cette opération, par trois (03) autres experts internationaux ;

La capture des animaux sauvages est un acte très délicat,... Ce type d'opération reste toujours très risqué, même pratiquée par les plus grands experts

- la pose d'un collier satellitaire sur l'un des quatre (04) éléphants transférés en 2014, qui se sont échappés du Parc d'Azagny pour se retrouver à Sikensi ;

- la capture et le transfert du rhinocéros de Dimbokro, à la forêt classée de Mafa, en mai 2017, sous les auspices du Dr WILLEM BURGER.

Ce genre de capture peut mobiliser combien de personnes ?

L'activité a mobilisé plus de 80 personnes venant de la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques, du Zoo National d'Abidjan, de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Gagnoa et de la Compagnie de la Gendarmerie de Divo.

Comment s'est déroulé la capture ?

L'opération de capture a été réalisée le mercredi 13 septembre 2017 dans les environs du village de Ziki-Dies, situé à environ 16 km de Divo.

Le fléchage a été effectué à 16h 45 mn, à environ 1,5 km du village de Ziki-Dies. Ensuite, il a été remorqué sur le plateau d'un camion grue, grâce à des sangles attachées sur ses pattes.

Le camion grue chargé de l'éléphant a ensuite rejoint la plateforme de travail, installée sur le terrain de l'école du village de Ziki-Dies, à 18h 05 mn après 15 mn de route.

L'éléphant a alors été transféré dans la caisse de réveil à 18h 10 mn laissant place aux vétérinaires pour le réveiller. Malgré les différentes injections d'antidote, de stimulants cardio-vasculaires et respiratoires, aspersion d'eau froide, massages cardiaques et stimulation électrique pendant deux (02) heures, l'éléphant n'a pas donné de réponse. Alors il a été déclaré mort par les vétérinaires à 20h.

Quels ont été les résultats de l'autopsie ?

Les résultats de cette autopsie permettent de suspecter deux (02) principales causes ayant pu occasionner la mort de l'animal :

1- une occlusion intestinale, manifestée par les anses intestinales torsadées et enchevêtrées, pouvant être la conséquence de l'accumulation des masses alimentaires ingurgitées par l'animal, avant l'anesthésie, qui a eu lieu tard dans l'après-midi, à 16h 45 mn ;

2- un étouffement dû à la position ventrale inconfortable, prise par l'animal en s'affaissant, après l'anesthésie. Cette position pourrait avoir occasionné une forte pression sur l'appareil digestif comprimé par les masses alimentaires et fécales ; d'où une forte pression sur le diaphragme conduisant à une détresse et une insuffisance respiratoire ;

En complément, un prélèvement du liquide intestinal a été effectué pour analyse toxicologique au Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA).

Hors mis la méconnaissance physiologique de l'animal la veille, nous pouvons dire que, toutes les dispositions logistiques et vétérinaires ont été prises en vue de réussir cette difficile opération, qui reposait sur plusieurs piliers.

Qu'avez-vous fait de la dépouille de l'animal ?

Sollicité, le chef du village de Ziki-Dies a octroyé une portion de terre, située à environ 1 km du village, où l'animal a été enterré après l'autopsie.

Comment expliquez-vous cette opération ?

Ce type d'opération reste toujours très risquée, même pratiquée par les plus grands experts, comme l'a prouvé l'opération de capture des six (06) éléphants de Daloa, en 2014.

Dr, nous ne pouvons terminer cette interview sans parler du zoo ,votre dernier mot à l'endroit du zoo ?

En son temps le Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2015 avait marqué son avis favorable pour le projet (structurant) de création d'un parc zoologique à Yamoussoukro (Capitale politique de la Côte d'Ivoire) pour un budget prévisionnel de 11 milliards de francs CFA. Ce projet avait été qualifié de projet émergent.

Pour le moment La Côte d'Ivoire n'a qu'un seul parc zoologique qu'est le Zoo National d'Abidjan.

Le Zoo d'Abidjan dont certaines infrastructures sont quinquagénaires, n'est pas aux normes internationales, surtout en ce qui concerne les habitats des espèces de primates. Ces espèces doivent être hébergées dans des espaces adaptées, naturels ou à défaut semi-naturels. La question de l'amélioration des infrastructures et des équipements animaliers du Zoo d'Abidjan en vue de sa conformité aux normes internationales est pris en compte en dans le projet de développement du Zoo d'Abidjan en Partenariat Public Privé (PPP) qui est à l'étude. Il sera très prochainement présenté au ministre de tutelle. Mais pour le moment nous invitons les amateurs des animaux à visiter le zoo d'Abidjan ■

Sercom

VALIDATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

Le Ministère des Eaux et Forêts a entrepris l'élaboration du Plan Stratégique 2018-2027 de ses ressources humaines comme recommandé par les états généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau, menés en 2015.



Photo de famille des participants

Afin d'achever ce processus avec l'implication d'une base plus élargie des parties prenantes, le Ministère a organisé les 11 et 12 septembre 2018, un atelier

de validation du rapport du plan stratégique des ressources humaines ■

MD

ATELIER DE FORMATION SUR LE SUIVI ÉVALUATION DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EAU DE LA CEDEAO

Le Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, a organisé, les 04 et 05 septembre 2018 à Abidjan-Cocody, un atelier de formation à l'intention des structures chargées de l'hydraulique de ses pays membres.

Il s'est agi de former les pays et les organisations de bassins sur le système de suivi et d'évaluation de l'Observatoire Régional de l'Eau de la CEDEAO. Cela au regard du rôle crucial du suivi et du reporting dans la prise de décision rationnelle pour, le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement, tant au niveau national que régional. Représentant le Ministre Alain-Richard DONWAHI à ces assises, le Colonel ME Kouamé Martial, a rappelé l'objet de la rencontre qui vise à « permettre à l'ensemble des participants ici présents, c'est-à-dire les points focaux nationaux des pays des organismes de se familiariser d'une part avec la plateforme web créée et d'autre part, avec l'utilisation des indicateurs mis en place dans la conduite des activités de suivi-évaluation notamment en ce qui concerne la saisie des données ». Aussi a-t-il rassuré que : « les résultats du présent atelier permettront, de promouvoir et de renforcer la gestion durable, équitable et raisonnable des ressources en eau dans l'espace CEDEAO ».

Pour le Coordonnateur du projet d'appui à la



mise en place de l'Observatoire Régional de l'Eau de la CEDEAO, Monsieur BAZOUN Janvier, ce « projet permettra d'améliorer de façon significative les contributions des projets de mise en valeur des ressources en eau et développement socioéconomique des pays membres de la CEDEAO ».

Les participants ont accordé beaucoup d'intérêts à cet atelier, qui constitue pour eux une plateforme d'échanges qui va permettre aux Etats membres de se doter d'outils de gestion efficaces en matière de ressources en eau. Tel que l'atteste la Vice-Présidente du Partenariat national de l'Eau de Guinée, Madame Mariama Dalanda DIALLO en ces termes : « A l'issue des 48 heures de travaux, les représentants des pays membres seront outillés, formés pour un suivi régulier dans le cadre de la mise en place de cet observatoire qui est un outil de décision. ».

Cet atelier fait suite à celui de Lomé (togo) tenu en juin 2018 ■

AM

VALIDATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION RÉGIONALE DE L'AUTORITÉ DU BASSIN DE LA VOLTA À BAMAKO

Le Ministère des Eaux et Forêts à travers sa Direction Générale de l'Eau a participé les 09 et 10 octobre à Bamako au Mali, à l'atelier régional de validation de l'étude portant sur l'élaboration de la stratégie assortie d'un plan de communication au profit de l'Autorité du Bassin de la Volta. Les experts ivoiriens aux côtés de leurs pairs du Burkina Faso, du Bénin, du Ghana, du Mali et du Togo ont apporté des observations sur le document de stratégie et de plan de communication soumis à leurs appréciations. Cette documentation réalisée par un cabinet d'experts a établi le diagnostic de la communication globale de l'Autorité, avant de proposer une stratégie, un plan et la maquette achevée des supports de base de communication. Les réflexions menées durant ces deux jours ont abouti à un document finalisé et validé ■

BM



Echange de parapheur entre le ministre Alain-Richard Donwahi et les partenaires CIAT

SIGNATURE DE CONVENTION CIAT

La salle de conférence du ministère des Eaux et Forêts a abrité la cérémonie de signature de Protocole d'accord relatif au programme d'intégration des populations à la préservation des forêts, le mardi 02 juillet entre la CIAT et le Ministère des Eaux et Forêts.

YAMOUSSOUKRO « PLANTONS UN ARBRE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES »



Le Gouverneur du District de Yamoussoukro à gauche et le Directeur Régional de Yamoussoukro à droite

Deux mille arbres ont été plantés le 15 septembre pour reverdir une parcelle de deux hectares dans la «forêt de Guiglo» de Yamoussoukro, en dégradation continue depuis quelques années.

L'opération de planting d'arbres a été organisée par le Lions Club Abidjan Océan et Yamoussoukro Bélier, en partenariat avec le District autonome de Yamoussoukro et la direction régionale des Eaux et forêts. Elle avait pour thème « plantons un arbre pour les générations futures ». L'essence plantée est le « Gmelina », un arbre à croissance rapide allant jusqu'à 1500 mètres de hauteur.

La forêt de Guiglo », située à proximité du palais présidentiel de Yamoussoukro, est une volonté du président Félix Houphouët-Boigny, en mémoire de son passage en tant que médecin à Guiglo une ville à l'Ouest du pays. Cette forêt offre des parcelles de forêt préservées, abritant un champ de café jadis dédiée aux déjeuners champêtres des hôtes de marque du président Houphouët-Boigny. La plantation Guiglo qui est à ce jour sous la pression de certains producteurs du vivrier fortement présents sur le site, a perdu sa structure, sa composition, ses fonctions, sa spécificité.

« **Gardez-vous de détruire ce que vous n'avez pas créé** », a lancé la présidente du Lions club Abidjan Océan, Linda Bouboutou Kaboré, qui a rendu hommage au président Houphouët pour sa vision en créant et conservant la forêt de Guiglo. Elle a exhorté chacun à œuvrer pour que la forêt de « Guiglo » soit préservée et toujours verte comme l'a laissée le président Houphouët-Boigny. Le gouverneur du District de Yamoussoukro, Augustin Thiam qui présidait la journée de planting d'arbres, a souligné le rôle important de la forêt dans la survie des hommes. Il a invité au respect de la forêt de Guiglo en mémoire de Félix Houphouët-Boigny ■

AM

CÉRÉMONIE DE PLANTING D'ARBRES À DUÉKOUÉ

L'espace Coca Cola, situé dans la ville de Duékoué, a abrité le 19 septembre 2018 une cérémonie de planting d'arbres organisée par la Direction Régionale des Eaux et Forêts du Guémon (Duekoué). Cette cérémonie, placée sous la présidence du Préfet de la Région du Guémon, Préfet du Département de Duékoué, a vu la participation de toutes les forces vives du Département notamment, les autorités administratives, politiques, coutumières ainsi que l'ensemble des forces de défense et de sécurité et tous les autres services publics du Département. La cérémonie a été meublée des discours du Directeur régional et du Préfet suivis d'une opération de planting.

Au cours de cette journée, le Directeur Régional des Eaux et Forêts de Duekoué, Commandant KADJO Fian Niamké, dans son intervention a indiqué que la cérémonie de ce jour est la traduction en action des engagements pris par Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, de faire de la restauration du couvert forestier son cheval de bataille. Il a rappelé que la diminution de la couverture forestière impacte négativement notre environnement et est l'une des causes du changement climatique. Cette cérémonie, a-t-il souligné, s'inscrit dans la droite ligne de la nouvelle politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts dont l'un des objectifs est la préservation d'un climat favorable aux activités agricoles et à la qualité du cadre de vie. Pour le Directeur Régional, ***ce planting d'arbres a pour but d'amener les autorités administratives, politiques, militaires, coutumières, chefs de service, cadres et toute la population de Duékoué à s'impliquer véritablement dans cette noble cause qui est le reboisement et surtout le développement harmonieux de cette belle cité.***

Quant à Monsieur le Préfet de la Région du Guémon, Préfet du Département de Duekoué, Sory Sangaré, il a surtout salué cette heureuse initiative de la Direction Régionale ; cette opération de très grande importance dans un contexte de multiplication des catastrophes naturelles dues surtout à la déforestation et la dégradation de l'environnement. Cette action, précise-t-il, vise à contribuer à faire passer le message de la nécessité ou même l'urgence à restaurer le couvert forestier de notre pays. Il a donc lancé un appel aux initiatives privées, individuelles ou collectives en vue de la participation de tous à la lutte contre la



Planting du Préfet au centre entouré du DR à droite et d'un agent des Eaux et Forêts

déforestation, principale cause des dérèglements enregistrés au niveau de la pluviométrie, impactant négativement la production agricole. Il a félicité la Direction Régionale pour ce reboisement qui assurera un microclimat propice à la qualité du cadre de vie et apportera dans quelques années, une note spéciale à la belle cité de Duekoué.

A l'issue de ces interventions, Monsieur le Préfet a de façon symbolique ouvert le planting. Il a été suivi du représentant du maire, des commandants d'unités des forces de défense et de sécurité, du président du Directoire des Rois et Chefs Traditionnels de la Région du Guémon, et certains chefs de service. L'essence utilisée a été le teck ■

OAS

ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT REDÉFINITION DES LIMITES DES FORÊTS CLASSÉES D'ANGUÉDÉDOU ET D'AUDOIN PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Ministre Alain-Richard Donwahi a présenté le 30 octobre 2018, le projet de loi portant sur les limites des forêts classées d'Anguededou et d'Audouin. L'exposé fait devant la commission recherche, science, technologie et environnement de l'Assemblée Nationale a été adopté et soumis au vote en plénière le 09 novembre 2018 ■

BM



COOPERATION CÔTE D'IVOIRE - GHANA

LA CÔTE D'IVOIRE ET LE GHANA EXPOSENT LEURS AVANCÉES EN PRÉSENCE DU PRINCE DE GALLES

Le Prince de Galles mène depuis plusieurs années des actions en vue de mettre fin à la destruction des forêts tropicales. Ainsi, il a participé le 05 novembre à une réunion de hauts représentants des gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire et des chefs d'entreprises internationales pour discuter des pratiques durables dans le secteur cacaoyer et des principaux problèmes environnementaux.

Au cours de cette rencontre à Accra, les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire, ainsi que les dirigeants d'entreprise, ont informé le Prince de Galles des progrès réalisés au cours de l'année écoulée dans la tenue des principaux engagements communs énoncés dans CFI ■

AM



COOPERATION CÔTE D'IVOIRE - JAPON

54^{EME} SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX À YOKOHAMA AU JAPON, LE MINISTRE ALAIN-RICHARD DONWAHI PRÉSENTE LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION, DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES FORÊTS IVOIRIENNES

Du 5 au 9 Novembre 2018, s'est tenue à Yokohama (Japon), la 54^{ème} session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT), organe de décision suprême de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), agence des Nations Unies (ONU). Invité en sa qualité de pays membre de l'OIBT, la Côte d'Ivoire était représentée par le Ministre des Eaux et Forêts. Monsieur Alain-Richard Donwahi qui a présenté la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts ivoiriennes.

Pour information, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) comprend 73 pays membres soit 35 pays producteurs (13 en Afrique) et 38 pays consommateurs. Cette organisation qui participe aux financements de projets forestiers en Côte d'Ivoire a pour objectif la conservation, la gestion, l'exploitation et le commerce durable des ressources naturelles issues des forêts tropicales ■

BM

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR L'ÉLABORATION D'UN SYSTÈME NATIONAL DE TRACABILITÉ DU BOIS

Le 27 juillet 2018 à Abidjan - Marcory, s'est tenu un atelier de consultation des parties prenantes sur la proposition de système national de traçabilité du bois en Côte d'Ivoire. Cet atelier, organisé par la Direction de la Production et de l'Industrie Forestière en collaboration avec le STP APV-FLEGT, avec l'appui technique et financier de la World Chimpanzee Foundation (WCF), a été présidé par Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, représenté par le Lieutenant-Colonel ZOUZOU Mailly Elvire, Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune. Ont pris part à cette rencontre de travail, outre des agents du Ministère des Eaux et Forêts, les membres

du groupe de travail traçabilité, des opérateurs de la filière forêt-bois (industriels, exploitants, commerçants locaux et exportateurs), des transitaires et des médias. L'objectif principal de l'atelier a été de présenter la démarche de traçabilité du bois et les propositions formulées par le groupe de travail traçabilité afin d'harmoniser les informations contenues dans les documents relatifs à la traçabilité des produits bois, d'améliorer certains documents de transport et commercialisation du bois et de recommander la standardisation des codifications dans les chaînes de transformation ■

ST

Défilé indépendance du 7 Août 2018



La sodefor au service de la forêt ivoirienne



Photo de famille des membres du cabinet du ministre



Défilé des agents des Eaux et forêts



Parade des véhicules d'intervention



La police chargée de la protection des forêts

Capt KONÉ Kouhounatchoho Arthur, Prix d'excellence 2018 du meilleur Agent Eaux et Forêts (Direction Régionale Séguéla)



Cpt Koné et son trophée



Vue des participants



Cpt Koné présentant ses civilités au ministre



Le Dr de Seguéla présentant son agent au ministre



Photo souvenir du Cpt Koné et son ministre de tutelle

Journée de la Paix le 15 novembre 2018



Accueil du Président de la République, SEM Alasane Ouattara



Planting du Président



Planting du vice-Président



Remise de plants souvenir au Président et au Vice-Président par Charles Henri et Charles Emmanuel D.



Le Président de la République offre des plants à toutes les composantes de la société ivoirienne



M Kouakou Pascal ABINAN , Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale



M. François Amichia Albert, ministre de la ville



Chaque participant a reçu un arbre du ministère des eaux et forêts

TRAITÉS, CONVENTION, ONG ET ORGANISMES LUTTANT POUR LA PROTECTION DE LA FAUNE EN CÔTE D'IVOIRE

La Convention CITES

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. cet accord a été adopté le 3 mars 1973 à Washington, aux Etats-Unis.

La Convention a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages, ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. La CITES contrôle et régit le commerce international des spécimens des espèces inscrites à ses annexes. Toute importation, exportation, réexportation (exportation d'un spécimen importé) ou introduction en provenance de la mer, de spécimens des espèces couvertes par la Convention doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis.

Aujourd'hui, elle confère une protection (à des degrés divers) à plus de 35.000 espèces sauvages – qu'elles apparaissent dans le

commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux de fourrure ou d'herbes séchées.

Le Secrétariat de la CITES est administré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et a son siège à Genève, en Suisse. La CITES compte actuellement 184 Parties. La Côte d'Ivoire a pris la décision officielle d'adhérer par le décret n° 94-448 du 25 août 1994 portant adhésion de la République de Côte d'Ivoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées de disparition. La convention est entrée en vigueur dans le pays le 19 février 1995.

Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites à l'une des trois annexes et sont regroupées en fonction de la gravité du risque d'extinction que leur fait courir le commerce international. L'organe de gestion de la Côte d'Ivoire est le Ministère des Eaux et Forêts, l'Autorité Administrative est la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques, et l'Autorité Scientifique est le Centre de Recherche en Ecologie.

La Convention de RAMSAR

La Convention de Ramsar est la convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Elle a été signée le 2 février 1971 dans la ville de Ramsar en Iran et est entrée en vigueur le 21 décembre 1975. La Convention a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». La convention compte actuellement 169 Etats membres, Parties contractantes.

La Côte d'Ivoire a officiellement adhéré par décret n° 94-450 du 25 août 1994 à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Elle a effectivement adhéré en 1995 (dépôt des documents d'adhésion) et la Convention est entrée en vigueur dans le pays le 27 juin 1996.

La Convention compte actuellement plus de 2200 sites sur la liste des zones humides d'importance internationale ou liste de Ramsar.

La Côte d'Ivoire a inscrit six (6) sites sur la liste de Ramsar.

NOM DU SITE	N° inscription Ramsar	Date de désignation	Superficie (ha)
Parc national d'Azagny, inscrit obligatoirement à l'adhésion	790 692	(Proposé en 1995) 27/02/96	19 400
Complexe Sassandra-Dagbego	1581	18/10/05	10 551,1
Région de Fresco	1582	18/10/05	15 507
Région de Grand Bassam	1583	18/10/05	40 210,5
Région des Iles Ehotilé – Essouman	1584	18/10/05	27 273,8
Région de N'Ganda	1585	18/10/05	14 402
Total			127 344,4

La Côte d'Ivoire dispose d'importantes ressources hydrographiques, plus de 3 477 km² de cours et plan d'eau dont 1 400 km² de lagunes ; 572 retenues d'eau pour une superficie de 1.760 km² ; 11 principaux bassins versants et environ 130 espèces d'oiseaux d'eau dont certains sont des migrants du paléarctique.

La Convention (CMS)

La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn (CMS de l'anglais Conservation of Migratory Species) est un traité international signé en 1979 visant à protéger les espèces animales migratrices.

Par espèces migratrices, le texte sous-entend des populations ou parties de populations animales (terrestres et/ou aquatiques) qui franchissent cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs limites de juridictions nationales. La convention contient deux annexes dans lesquelles les espèces migratrices sont réparties

Le traité AEWA

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), conclu en juin 1995 et rentré en vigueur le 1er novembre 1999, est un traité intergouvernemental destiné à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie centrale, au Groenland et dans l'archipel canadien.

Élaboré dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'AEWA réunit les pays et la grande communauté internationale de la conservation, visant à établir une conservation et une gestion

EAGLE Côte d'Ivoire

Le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé transnational qui représente 20 milliards de dollars (soit environ 12 mille milliards de CFA) de profits illégaux chaque année dans le monde. Il s'agit du 5ème commerce illégal le plus important dans le monde après la drogue, les armes, le blanchiment d'argent et le trafic d'êtres humains. Le trafic d'ivoire est également parfois lié au financement du terrorisme, ce qui contribue à déstabiliser des régions du continent africain.

A l'instar des autres projets, EAGLE Côte d'Ivoire a été créé pour combattre le trafic d'espèces protégées partout dans le pays.

UCT

La création de cet organe vient en réponse aux recommandations du plan d'action dénommé « Initiative sur la lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'ouest (ICAO/WACI) », élaboré par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le crime (ONUDD) et l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OIPC-INTERPOL).

Ce programme, conçu à l'intention de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone, en situation post-crise, prévoit la création d'une Unité mixte de lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT) dans chacun de ces pays.

Ainsi, l'UCT de Côte d'Ivoire est chargée de la lutte contre le trafic illicite de drogues, le crime organisé, la traite des personnes, en synergie avec les unités existant dans les autres pays concernés. L'UCT de Côte d'Ivoire est également chargée de la lutte contre le trafic de diamants et de la protection des espèces animales et végétales.

Contact : Ministère de l'intérieur et de la sécurité

en fonction de leur état de conservation et de leur degré de vulnérabilité.

L'annexe I contient la liste des espèces migratrices en danger. Ces espèces risquent l'extinction ou la disparition sur une aire importante ou la totalité de leur aire de répartition. La convention interdit tout prélèvement d'espèces inscrites sur cette annexe.

L'annexe II contient la liste des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable.

Les États de l'aire de répartition de ces espèces sont chargés de leur protection en fonction de l'annexe concernée.

coordonnées des oiseaux d'eau migrateurs dans l'ensemble de leur aire de migration.

L'AEWA couvre 254 espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel.

L'AEWA compte actuellement 76 Etats parties dont 40 états d'Eurasie, l'Union Européenne (une organisation régionale d'intégration économique) et 35 États d'Afrique. La Côte d'Ivoire, 70ème Etat partie, y a adhéré le 1er juin 2013.

D'après des études environnementales liées au trafic des espèces rares, l'absence d'une structure en Côte d'Ivoire pour réprimer, pourchasser, puis traduire devant les tribunaux les criminels de l'environnement a permis au trafic de prospérer.

Avec l'arrivée d'EAGLE Côte d'Ivoire, les trafiquants seront pourchassés et traduits devant les tribunaux. Trafiquants, passeurs, démarcheurs, et fournisseurs savent désormais qu'une structure combattra leurs activités illégales et immorales pour y mettre fin.

Contact : <http://www.eagle-ivorycoast.org/contacts/>

Liste des ONGs nationales

- **Afrique Nature Internationale :** 01 BP 4257 ABIDJAN 01 • www.afnature.org
- **WCF :** <http://www.wildchimps.org/francais/index.html>
- **ACB-CI :** <http://acb-ci.blogspot.com>
- **AMISTAD :** www.amistad.ci Tél: (+225) 21 01 66 44 Cel1: (+225) 59 30 30 59 – Cel2:(+225) 01 26 24 88 amistadci@yahoo.fr – secretariat@amistad.ci
- **SOS Forêts :** <http://www.sosforets.ci/index.php>

Autres partenaires:

Ambassade des USA, de Grande-Bretagne, WABICC

- **CSRS :** http://www.csrs.ch/detail_articles.php?idArt=188



DANS LE PROCHAIN NUMÉRO :

LES FEMMES ENGAGÉES

DANS LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL



POUR LA SAUVEGARDE DE MA FORÊT, JE M'ENGAGE !



SÉQUESTRATION DU CARBONE
PAR TOUS TYPES D'ARBRES



ADOPTION DE LA LOGIQUE DE CULTURE DE L'ARBRE



ENTRETIEN D'UN CLIMAT LOCAL FAVORABLE AU
DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES



RESPECT DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX
DE LA CÔTE D'IVOIRE





Standard / Tél.: (+225) 20 21 94 06 / 20 21 36 50 • Fax.: (+225) 20 21 05 12
Information : Cité Administrative, Tour D, 19ème étage - Abidjan Plateau
Adresse : 20 BP 650 Abidjan 20